

**Boucher:  
2 records  
mondiaux**



**Tardif  
reste  
sur ses  
positions**



le carnaval de québec

**Le programme  
complet (A-10)**

Pour  
VENDRE  
LOUER  
ACHETER!  
Les annonces  
classées  
dans  
**LE SOLEIL**  
647-3311

# LE SOLEIL

Pour un achat avantageux  
**MEUBLES  
NAPERT**  
Saint-Lambert - Ligne directe 889-9705  
Saint-Sylvestre 596-2228

85e année, no 31  
50 pages 4 cahiers

QUÉBEC, LUNDI 2 FÉVRIER 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.60

• • Îles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 45¢ Québec 25¢

lundi



**Elle a gagné  
le gros lot**

Emue, la gagnante du gros lot de \$25,000 de la bougie du Carnaval, Mme Sylvie Pouliot, se demande encore ce qu'elle fera de tout cet argent...

page A-9

**Autre  
manifestation  
prévvue**

Le calme est revenu dans la vallée de la Matapédia, mais le mouvement populaire en faveur de l'implantation d'une papeterie doit se manifester à nouveau aujourd'hui.

page A-3

**Relations  
Est-Ouest**

En réplique au gouvernement de Washington, Moscou implique la CIA dans l'assassinat d'Aldo Moro.

page D-1

**Volé et  
électrifié**

MARSEILLE (AP) — Un barman, M. François Guibert, 26 ans, a été attaqué vendredi, vers 23h, dans une station du métro marseillais, par quatre jeunes gens qui, sous la menace d'un couteau, lui ont dérobé son portefeuille, avec \$70 et ses papiers.

Les malfaiteurs ont obligé ensuite leur victime à avaler quatre piles électriques d'un volt et demi. Malgré des soins énergiques à l'Hôtel-Dieu, où il a été hospitalisé, M. Guibert a dû subir une intervention chirurgicale.

## sommaire

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Annonces classées        | D-6 à D-16 |
| Arts et spectacles       | D-2 à D-4  |
| Bandes dessinées         | A-4        |
| Bridge                   | D-15       |
| Carrières et professions | B-4        |
| Décès                    | D-17       |
| Economie-finances        | D-5        |
| Editorial                | A-6        |
| Feuilleton               | D-4        |
| Horoscope                | D-13       |
| Information régionale    | A-4 et A-5 |
| Mot mystère              | D-7        |
| Mots croisés             | D-14       |
| Où aller à Québec        | D-4        |
| Page des lecteurs        | A-8        |
| Page documentaire        | A-7        |
| Patron                   | D-16       |
| Sport                    | B-1 à B-7  |
| Télévision               | D-3        |

## météo

Pluie se changeant en neige. Vents modérés. Demain, neige, venteux et plus froid.

détails, page D-6

## A la Communauté urbaine de Québec Un cadre réclame \$90,000

par Pierre-Paul NOREAU

Un cadre de la Communauté urbaine de Québec réclame à son employeur devant la cour supérieure une somme totale de \$89,581 pour arrérages de traitement, préjudice financier, moral et professionnel et bris de carrière.

C'est ce que LE SOLEIL a découvert alors que la CUQ s'apprête à

statuer sur la destitution d'un autre "haut fonctionnaire", Me Réjean Doyon, secrétaire de ce même organisme.

Alors que ce dernier cas vient tout juste d'être connu, celui qui touche M. J. Roger Fortin, commissaire industriel à la Communauté urbaine a été porté une première fois devant les tribunaux en janvier 1980.

A la suite d'une situation qui trouve son origine au cours de l'été 1976, M. Fortin a déposé une demande à la cour supérieure. A cette époque est survenu un changement de direction à la tête du service de promotion industrielle de l'organisme supra-municipal.

"Puis ce fut la tempête et le chaos administratif au sein du ser-

vice de promotion industrielle, la rotation accélérée du personnel de soutien ne faisant qu'ajouter à l'inefficacité administrative", relate le demandeur dans sa déclaration amendée du 21 août dernier, pièce incluse au dossier de la cour.

Dans ce document, M. Fortin déclare également n'avoir bénéficié d'aucune augmentation pour le coût

de la vie depuis mai 1977, alors que "la défenderesse (CUQ) a accordé des augmentations continues à tous ses employés, à savoir les salariés syndiqués et les cadres pour couvrir les majorations dues au coût de la vie ainsi qu'une amélioration de leur statut au cours de la période de 1976 à 1980..."

(Suite à la page A2, 4e col.)

## Des libéraux contestent la politique linguistique de leur parti

par Michel DAVID

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Première contestation majeure du "Livre rouge" du Parti libéral du Québec. Des militants libéraux de l'est de Montréal se sont prononcés contre le libre accès à l'école anglophone aux enfants des immigrants ayant eux-mêmes fréquenté des institutions scolaires anglophones, comme le propose la commission politique du parti.

Dans le cadre du mini-congrès d'orientation qui réunissait hier, quelque 600 militants provenant de 16 comtés du nord et de l'est de Montréal, la très grande majorité des participants à l'atelier consacré à la politique linguistique ont en effet donné leur appui à une proposition du député de Maisonneuve, M. Georges Lalande, selon laquelle seuls les citoyens canadiens de langue maternelle anglaise auraient accès au système scolaire anglophone, la totalité des immigrants devrait automatiquement s'inscrire à l'école française.

La proposition du "Livre rouge" prévoyait au contraire que tous les enfants de langue maternelle anglaise, citoyens ou immigrants, auraient accès à l'école anglaise.

Les députés Claude Forget et John Ciaccia eurent beau faire valoir que cette proposition s'inscrivait dans la continuité du "Livre beige" sur la constitution et qu'à tout événement, le Québec avait toujours la possibilité de choisir ses immigrants, les militants ont préféré se rendre à l'argument de M. Lalande, selon lequel l'insertion d'une "clause Canada" est nécessaire au maintien de l'actuel rapport démographique entre francophones et anglophones.

Selon le député de Maisonneuve, il importe également de maintenir les francophones dans un climat de confiance quant à leur avenir culturel "car s'ils ne se sentent pas menacés dans leur foyer principal qu'est le Québec, ils seront plus aptes à s'ouvrir et à dialoguer avec leurs concitoyens anglophones".

La décision prise hier par les militants ne signifie en aucune façon que l'amendement Lalande deviendra la politique officielle du parti en matière linguistique, neuf autres mini-congrès doivent encore être tenus dans diverses régions du Québec et ce n'est qu'au Conseil général élargi, prévu pour la mi-mars, qu'une politique sera définitivement arrêtée.

Lalande dit être appuyé

Très satisfait de sa victoire d'hier, M. Lalande entend poursuivre ses efforts, en allant notamment défendre sa position devant les militants des circonscriptions de l'ouest de la métropole, qui tiendront leur congrès dans deux semaines. Si le Conseil général devait rejeter sa proposition, il serait évidemment très déçu mais ne remettrait pas en question son appartenance au Parti libéral: "Je continuerai à me battre à l'intérieur du parti".

Le député de Maisonneuve affirme avec l'appui de plusieurs de ses collègues libéraux de l'Assemblée nationale se gardant toutefois de les nommer. Aucun de ceux qui étaient présents hier ne lui a d'ailleurs manifesté publiquement son appui.

Pour un M. Claude Forget ne croit pas que la "clause préconisée par le 'Livre rouge' remette en question l'actuel rapport entre les deux groupes linguistiques. M. John

(Suite à la page A2, 1re col.)

## Un incendie prive plus de 15,000 foyers d'électricité

par Andrée ROY  
et  
Michel TRUCHON

La situation était presque complètement rentrée dans l'ordre, ce midi, alors que seulement quelque 150 des 15,000 abonnés d'Hydro-Québec brusquement privés d'électricité à 21h hier attendaient encore que l'on rétablisse le courant.

La panne est survenue à la suite d'un incendie qui a mis hors d'usage deux disjoncteurs à l'intérieur du poste d'Hydro situé au coin des rues Sagard et Prince-Edouard. Le poste de la Reine est le principal point d'alimentation électrique du centre ville.

Plus de 15,000 abonnés ont été brutalement privés d'énergie électrique entre 20h50 et 21h25, mais une partie de la panne avait été réparée vers 23h30, le courant étant rétabli dans le Quartier latin, une partie du quartier Saint-Roch et de Saint-Sauveur.

Jusqu'à ce midi, les différents quartiers touchés par la panne ont été progressivement "rebranchés", et ce matin il ne restait qu'environ 3,500 abonnés privés de courant.

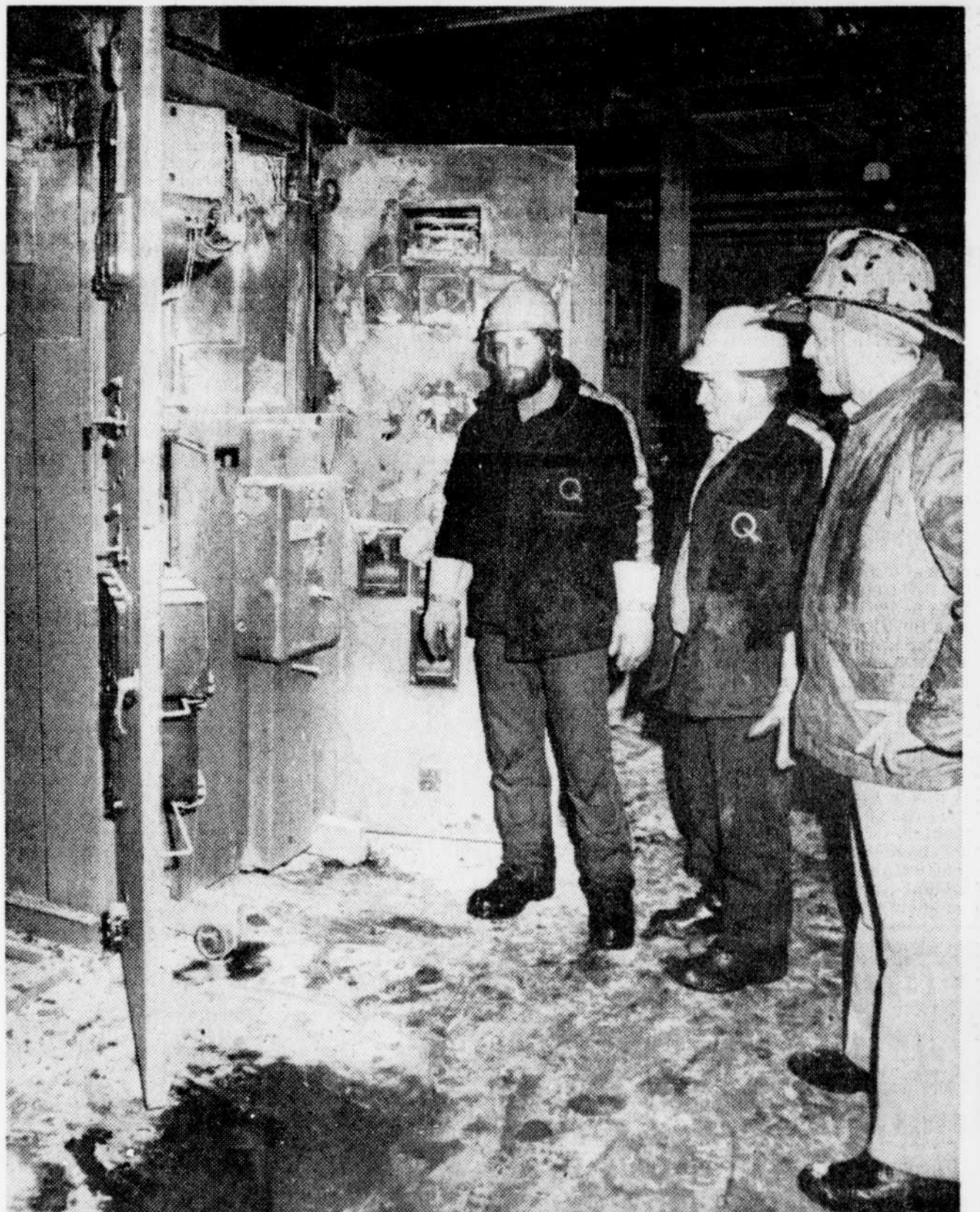
Les spécialistes d'Hydro prévoyaient rétablir la situation pour 3,000 d'entre eux vers l'heure du dîner. Il s'agissait à ce moment d'Hydro-Québécois du quartier Saint-Roch et du village de l'Anse jusqu'aux Ports nationaux ainsi que d'une partie du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Pour 150 abonnés, l'électricité ne devait cependant pas revenir avant 20h aujourd'hui, ce qui les aura laissés sans service pendant près de 24 heures.

La coupure a affecté les quartiers Saint-Sauveur, Limoilou, Saint-Jean-Baptiste, une partie de Saint-Roch, la colline parlementaire et ses environs aussi haut que la rue Salaberry, le Quartier latin, une partie de Charlesbourg et même les ports nationaux.

Selon le commissaire aux incendies Me Cyrille Delage rencontré sur les lieux, l'incendie n'a rien de criminel, bien que l'on s'interrogeait encore ce matin sur ses causes exactes. La conflagration a donné du mal aux pompiers de Québec qui ne pouvaient utiliser d'eau pour venir à bout des flammes. L'épandage de poudre CO2 rend la tâche des sapeurs

(Suite à la page A2, 1re col.)



Les dégâts causés par l'incendie au poste De la Reine, hier soir, sont plus importants que l'on avait d'abord supposé.

## Selon MacGuigan Engagements écrits et oral de Londres

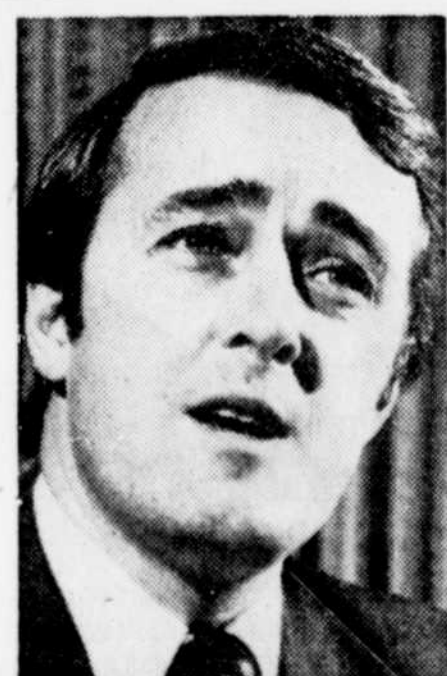
OTTAWA (d'après PC et UPC) — Au moins deux fois, le gouvernement britannique a assuré le Canada par écrit et verbalement que la requête de rapatriement de la constitution sera présentée aux Communes de Londres, a déclaré hier le ministre canadien des Affaires extérieures, Mark MacGuigan.

Au cours d'une entrevue au réseau CTV, M. MacGuigan a cependant signalé que lors de sa rencontre avec Mme Thatcher, en octobre, celle-ci a fait remarquer que la requête canadienne contenait plus d'éléments qu'elle n'aurait pensé.

D'ailleurs, le député conservateur Jake Epp affirme qu'il détient une preuve écrite que M. Trudeau n'a pas tout raconté de ses discussions avec la première ministre britannique, mais il tient à soulever la question aux Communes et a refusé de faire des précisions.

Le chef conservateur, Joe Clark, pour sa part, soutient que Westminster est libre de toute obligation vis-à-vis du Canada s'il est exact que le premier ministre Trudeau n'a pas informé correctement son homologue britannique de l'opposition

(Suite à la page A2, 4e col.)



Brian MULRONEY

## Mulroney intéressé au siège de LaSalle

MONTREAL (PC) — Cinq ans après avoir dirigé la direction du Parti progressiste-conservateur, M. Brian Mulroney s'emploie actuellement à maintenir en selle le chef qui avait alors été élu, M. Joe Clark. Un congrès national du PC doit avoir lieu plus tard ce mois-ci.

Si toutefois une majorité de délégués rejette M. Clark et que "le poste s'ouvre d'une manière légitime, normale, alors j'en discuterai sérieusement avec ma famille et des

(Suite à la page A2, 4e col.)

# Militants libéraux divisés sur l'avortement

par Michel DAVID

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — A Montréal tout au moins, les militants libéraux sont divisés sur la question de l'avortement. Réunis en mini-congrès d'orientation dans l'est de la métropole, hier, ils ont en effet adopté deux attitudes contradictoires.

La majorité des participants à l'atelier consacré à la condition féminine a rejeté une proposition voulant que le Parti libéral endosse pleinement le droit à la vie et s'oppose conséquemment à toute interruption de grossesse. On a fait valoir que "le droit à la vie appartient aux femmes et non au gouvernement".

Au même moment, l'atelier sur la justice adoptait une résolution visant à compléter la Charte des droits et libertés par une clause garantissant le droit à la vie par l'application de "mesures très restrictives quant à l'avortement".

Face à cette contradiction, M. Claude Ryan s'est réfugié dans une prudente expectative. "C'est un sujet qu'il faut traiter avec énormément de révérence, a-t-il expliqué. C'est donc une question que nous allons examiner et peut-être en viendrons-nous à ajouter une autre page à notre programme."

En attendant cette addition, la position libérale se limite au respect du code pénal canadien, qui interdit l'avortement sauf pour des raisons thérapeutiques. "Nous acceptons la loi, a déclaré M. Ryan, et il n'est pas question de faire indirectement ce que le législateur n'a pas voulu faire directement", à savoir favoriser l'avortement sur demande.

## Relations de travail

Face à un désir un peu trop enthousiaste de "démocratiser" les organisations syndicales de l'entreprise et de réglementer plus sévèrement le droit de grève dans les secteurs public et parapublic, M. Ryan a cru bon de tempérer quelque peu l'ardeur patronale de ses troupes.

"Quand nous formulons des plaintes au niveau de la démocratie dans les syndicats, faisons-le avec sobriété en demandant des choses rais-

sonnables." Le chef libéral a dû rappeler que le droit de grève avait déjà été concédé aux syndicats, ajoutant qu'il était un peu trop facile de régler les problèmes inhérents aux relations de travail en se réunissant à 10 non-syndiqués dans une salle.

## Education

Comme la semaine dernière à Trois-Rivières, les militants libéraux se sont inquiétés de ce qui leur apparaît comme l'érosion des valeurs religieuses au sein du système scolaire. Ils ont donc insisté pour que le Parti libéral affirme solennellement le caractère confessionnel des écoles.

Il s'agit d'une question brûlante, particulièrement à Montréal, où la restructuration scolaire est une patate très chaude. La principale responsable de l'élaboration du Livre rouge, Mme Lyla Allaire, explique d'ailleurs que la commission politique du parti avait bien préparé un document sur la confessionnalité des écoles, mais qu'on avait préféré ne pas l'inclure, le sujet étant jugé trop explosif. Les militants semblent l'avoir compris, en se ralliant à une proposition réclamant que le PLQ maintienne les écoles confessionnelles, tout en procédant à une consultation "dans les milieux pluralistes" pour connaître les besoins des parents pour des écoles non confessionnelles.

## Brefs du congrès

### Erreurs dans le "Livre rouge"

La principale responsable de l'élaboration du "Livre rouge" du Parti libéral du Québec, Mme Lyla Allaire, a admis que de l'affirmer que les municipalités sont financées à 60 pour 100 par le gouvernement provincial est bel et bien une erreur. Selon elle, elles se financent localement dans une proportion des deux tiers. La semaine dernière, le ministre Jacques Parizeau avait relevé la faute avec un plaisir évident. Selon le ministre, la part du gouvernement n'est que de 14 pour 100, y compris les enjeux de taxes. Mme Allaire ne sait pas trop comment une telle chose a

pu passer inaperçue, mais ajoute que "si c'est la seule erreur qu'ils ont pu trouver, ce n'est pas si mal".

## Félicitations

Le chef du PLQ, M. Claude Ryan, n'a pas voulu confirmer les rumeurs de tractations entre son parti et le député indépendant de Gouin, M. Rodrigue Tremblay. Il n'a pas voulu les infirmer non plus.

## Education sexuelle

Le moins qu'on puisse dire est que les libéraux de l'Est de Montréal ne partagent pas l'opinion des parents de la région de Sherbrooke, dont 75 pour 100 se disent en faveur de l'éducation sexuelle à l'école. Les militants libéraux ont en effet adopté une résolution demandant que "le Parti libéral du Québec s'engage à ce que le ministère de l'Éducation ne plonge pas les yeux fermés dans le piège d'un petit groupe qui voudrait que l'enseignement sexuel soit donné à nos jeunes de 7 à 11 ans."

## Une abstention

Selon M. Claude Ryan, les conclusions du politologue Maurice Pinard, selon lequel le PQ serait porté au pouvoir si l'Union nationale remportait 9 pour 100 des votes aux prochaines élections étaient de l'aberration. Après les résultats du référendum et des élections partielles, estime le chef libéral, en extrapolant à partir des résultats de 1976, ça n'a aucun sens. Quant au 9 pour 100 que recueillerait l'UN, M. Ryan se demande maintenant où M. Pinard va les chercher.

## Gouvernements régionaux

M. Claude Ryan dit avoir en sa possession un document gouvernemental classifié sous l'appellation de "brochure no 5" qui proposerait la création de "gouvernements régionaux". Le chef libéral se propose de rendre public ce document pour démontrer la volonté du PQ de réduire davantage les pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement du territoire.

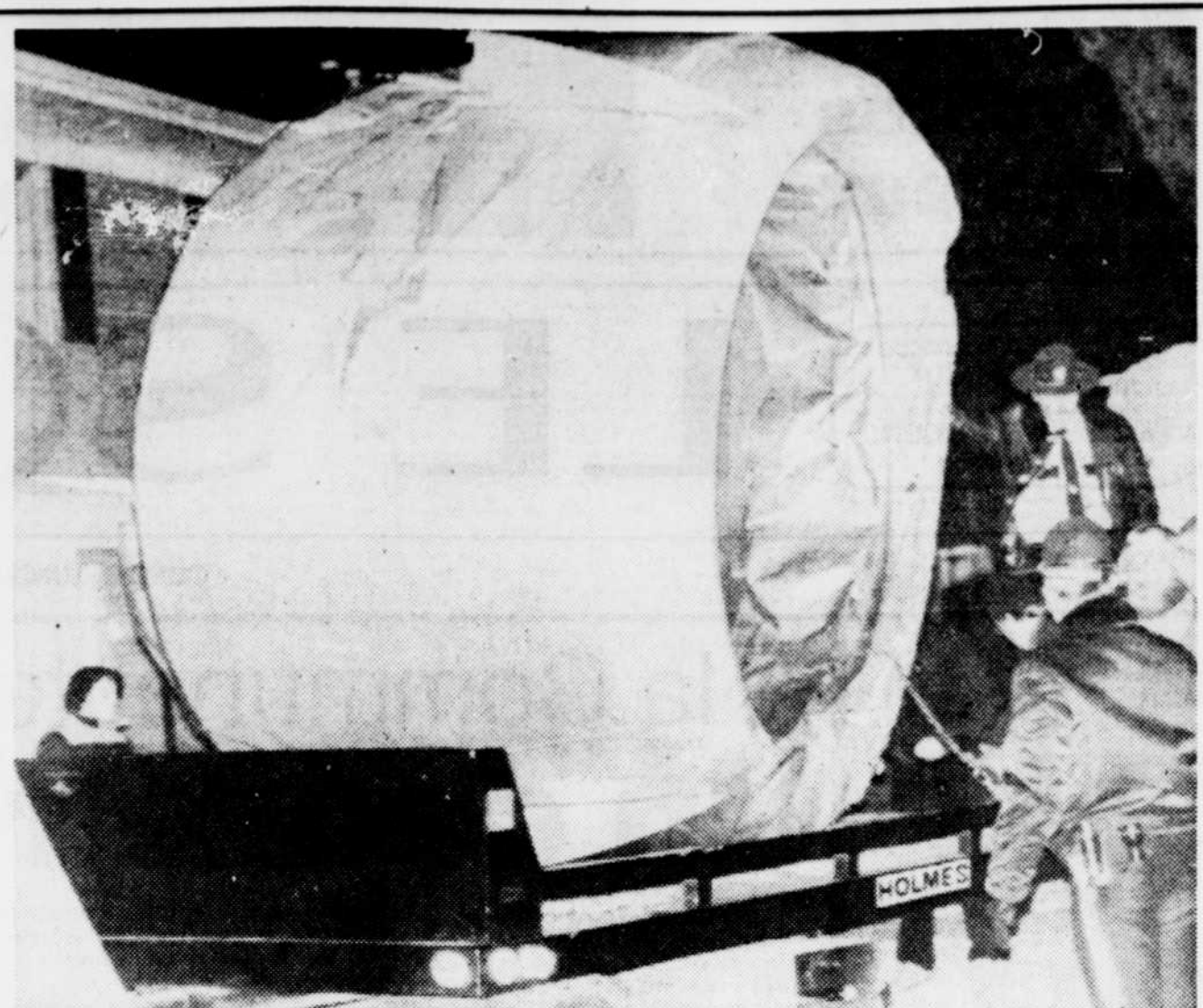
proposition du député de Maisonneuve, préférant attendre que le processus de consultation des militants soit mené à terme.

En s'appuyant sur une récente étude des démographes Henrpin et Lachapelle sur "la situation démographique du Québec", qui prévoit l'augmentation du nombre des francophones par rapport aux anglophones, il a cependant dénoncé les prophètes de malheur qui grandissent périodiquement le spectre de l'extinction de la francophonie québécoise.



## Une sanglante riposte

Une manifestation organisée par environ 500 personnes, à Zurich, en Suisse, a tourné au tragique quand la police a dispersé la foule en lançant des projectiles de caoutchouc. Les manifestants protestaient contre la décision de fermer un centre de jeunesse jugé insalubre.



## Un morceau de DC-10

Peu de temps après avoir décollé de l'aéroport de Leesburg, en Virginie, un réacteur DC-10 des Northeast Airlines a perdu le capot de l'un de ses moteurs. L'immense pièce de métal est tombée à proximité d'une série de maisons de rapport. Quant à l'avion, le pilote a réussi un atterrissage d'urgence et tous les occupants de l'appareil s'en sont tirés. La photo fait voir le capot du moteur après son chargement sur un camion.

## Mulroney...

(Suite de la première page)

amis", a affirmé en entrevue le président de l'Iron Ore.

Récemment, il a rappelé que le premier ministre Pierre Elliott Trudeau sera bientôt demeuré au pouvoir plus longtemps que tous les chefs conservateurs réunis depuis la Grande Guerre.

M. Mulroney a également donné l'impression qu'il prenait ses distances avec M. Clark en déclarant, l'autisme dernier, que le Parlement "doit" agir bientôt dans le dossier constitutionnel, sans attendre un consentement unanime des provinces.

Arrivé troisième au congrès de février 1976, il croit qu'une des raisons de sa défaite a été le fait qu'il ne

soit pas député et qu'il a été considéré comme un nouveau venu.

"Je regarderai de près (le comté de) Joliette si et quand ce siège sera ouvert", a-t-il affirmé en faisant allusion à une éventuelle élection partielle causée par le départ de M. Roch LaSalle.

Ce dernier n'a pas encore démissionné des Communes, a fait remarquer M. Mulroney, et ne le fera probablement pas avant que soit déclenché un scrutin général au Québec. M. LaSalle est devenu dernièrement chef de l'Union nationale.

M. Clark avait demandé deux fois à l'homme d'affaires originaire de Baie-Comeau de se présenter, en mai 1979 et en février 1980, dans un comté du Québec mais avait essuyé

deux refus. Or les cinq années que M. Mulroney avait promis de consacrer à l'Iron Ore sont près d'être terminées.

"Nous connaissons M. Clark depuis longtemps. Ils (le chef tory et son épouse Maureen McTeer) sont des amis à nous. Ils sont venus dîner plusieurs fois chez nous. Ils étaient au baptême de notre dernier enfant."

Le problème du PC, estime M. Mulroney, n'est pas dû à M. Clark. "Le problème est justement ici, dans la rue". Il rappelle ainsi la nécessité pour son parti de faire mieux au Québec afin d'obtenir une majorité au Parlement. M. Clark devrait faire mieux lors des prochaines élections car M. Trudeau, "un géant de notre histoire", ne sera plus là sans doute.

## Engagements...

(Suite de la première page)

tous les détails de la requête canadienne au moment où il a rencontré à Londres Mme Thatcher, en juin dernier.

"Quand le gouvernement britannique s'est rendu compte que des éléments nouveaux y avaient été ajoutés, a dit M. MacGuigan, les parlementaires ont reconnu qu'il leur fallait quand même suivre la tradition et présenter ce que nous demandions, même si cela leur compliquait la vie."

Il a signalé que le cabinet canadien n'avait décidé que quelques semaines avant sa rencontre d'octobre avec Mme Thatcher qu'il y aurait un référendum en cas d'impasse, qu'on imposerait la charte des droits aux provinces et quels droits on accorderait aux autochtones.

"Il est possible, a finalement noté M. MacGuigan, qu'il existait des ambiguïtés du côté canadien, croyant que les Britanniques étaient mieux informés du déroulement des événements par son projet au Canada. Lorsqu'il a précisé le projet ca-

nadien au chef de gouvernement britannique, le ministre MacGuigan n'est pas certain si c'est de la surprise qu'a manifestée Mme Thatcher. "Je ne sais pas si la surprise fut son sentiment précis, a dit le ministre. Elle a fait un commentaire sur le fait que le document était plus considérable qu'anticipé, mais elle n'a pas tiré de conclusion de cela."

## Vote libre

M. MacGuigan affirme que dans sa lettre adressée au gouvernement canadien, la première ministre britannique ne précise pas si la discipline de parti va s'appliquer dans le vote sur la requête ou si, plutôt, il y aura un vote libre où chaque député peut voter comme il l'entend.

Le ministre a par ailleurs fait remarquer que le premier ministre Trudeau lui-même ne connaissait pas nements au Canada qu'ils ne l'étaient en réalité à l'époque."

## Bouchées doubles

Pendant ce temps, le comité mixte doit mettre les bouchées doubles pour arriver à faire rapport au Parlement vendredi, tel que prévu.

Ainsi, les membres du comité ont siégé samedi et l'opposition conservatrice a échoué dans sa tentative de faire modifier le projet de résolution de manière à ne procéder qu'au rapatriement de la constitution sans imposer la charte des droits sans l'assentiment des provinces.

Les libéraux et les néo-démocrates se sont unis pour défaire l'amendement conservateur par 15 voix contre huit.

Cet amendement correspond à l'essentielle de la recommandation du comité spécial des Communes britanniques, dit le président, M. Anthony Kershaw, estime que la Grande-Bretagne devrait se limiter à adopter le projet de résolution du gouvernement en ce qui touche le rapatriement seulement.

## Un cadre...

(Suite de la première page)

## Depuis 1970

M. J. Roger Fortin, fonctionnaire dans la cinquantaine, a été embauché par la Communauté urbaine à titre de commissaire industriel au mois d'août 1970. Il fut de l'équipe avec laquelle le service de promotion industrielle a été mis sur pied.

Son offre de services professionnels à la CUQ faisait état de licences en sciences commerciales (université catholique de Washington D.C.) et en sciences économiques (université Georgetown, Washington D.C.). Il avait été à l'emploi du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce pendant huit ans, comme délégué industriel.

Dans sa déclaration à la cour, M. Fortin explique avoir été affecté à la promotion industrialo-portuaire (novembre 1972) et s'être acquitté avec succès de cette tâche. Il joint en preuves à son dossier des lettres du directeur du port de Québec, M. Henri Allard, et du président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, M. Pierre Tremblay (1975).

"Tout a bien fonctionné jusqu'à l'été 1976, soit le moment du départ officiel du directeur de service, M. Raymond Dufour, poursuit-il dans l'historique écrit de la situation qui a engendré en 1980 sa réclamation.

## Machiavélisme, harcèlement...

A ce moment la direction par interim du service de promotion industrielle a été assumée par M. Louis-H. Houde, collègue de M. Fortin.

"Les secrétaires se succédaient à

un rythme incroyable pour ne pas dire affolant. Après le départ de Mlle Landry en juillet 1976, il n'y eut aucune secrétaire permanente au service à l'exception d'une qui est passée dans ledit service de janvier à avril 1978."

"Les conflits se multipliaient au sein du service qui était mal dirigé et mal inspiré de telle sorte que cette psychose conflictuelle engendrait machiavélisme, harcèlement, tracasserie, traquenards, accusations d'incompétence et de mauvaise santé... Sous ce régime survolté, de juillet 1976 à date, tout le personnel du service a changé à l'exception du demandeur et d'une auxiliaire de recherche", poursuit-il dans sa déclaration.

M. Fortin qualifie sa situation personnelle à un moment donné "d'isolement total et complet, voulu par le directeur intérimaire". Il soutient de plus à cette période avoir été évalué "à partir de dossiers qu'on lui avait pourtant retirés... ou de dossiers sur lesquels il n'avait peu ou pas travaillé".

En juin 1978, par un mémo remis au président de la Communauté urbaine, M. Marcel Pageau, à l'intention des membres du comité exécutif, M. Fortin "réclamait, outre le traitement qu'il aurait dû recevoir, le droit d'oeuvrer dans des conditions de travail acceptables et conformes à sa description de tâches officielles comme commissaire industriel".

"Malgré la transmission de ce document aux plus hautes autorités, soit l'exécutif et le directeur du personnel", le demandeur soutient dans sa déclaration être "demeuré sans

précision et sans réponse, à l'exception d'une courte résolution du comité exécutif..."

## Inertie...

Toujours dans sa déclaration amendée du 21 août dernier, M. Fortin précise que le 4 août 1978 il a été affecté au dossier du parc industriel de Beauport, et "continue résolument à faire son travail et à produire des rapports réguliers sur ses activités professionnelles".

Il "soumet régulièrement des recommandations aux autorités compétentes... A plusieurs reprises, il a exprimé le désir de voir normaliser la situation ambiguë du service de promotion industrielle, adressant tantôt un mémo confidentiel aux membres du comité exécutif de la CUQ... tantôt des rapports pressants au président Marcel Pageau..."

"Devant l'inertie, l'abus de pouvoirs et l'intransigence des hautes autorités", M. Fortin soutient dans son texte être revenu à la charge auprès du directeur général de la CUQ, M. Gaston Meunier (septembre et octobre 1979).

Finalement, au début de janvier 1980, une mise en demeure de régler cette affaire dans un délai raisonnable a été adressée aux autorités de la Communauté urbaine. Les motifs d'arrangements de traitement, de préjudice financier, moral et professionnel, ainsi que de bris de carrière sont invoqués.

Une première déclaration a par la suite été déposée en cour supérieure à la fin du mois de janvier 1980, une déclaration amendée étant produite le 21 août suivant.

## le mot du jour

### Non, mon pote!

Une chose potable est une chose propre à être bu. Il y a bien un sens figuré, mais il est réservé au langage familier. Parmi les mots à recommander, il y a: passable, acceptable, convenable, confortable, etc.

Pierre BELLEAU

## La Quotidienne

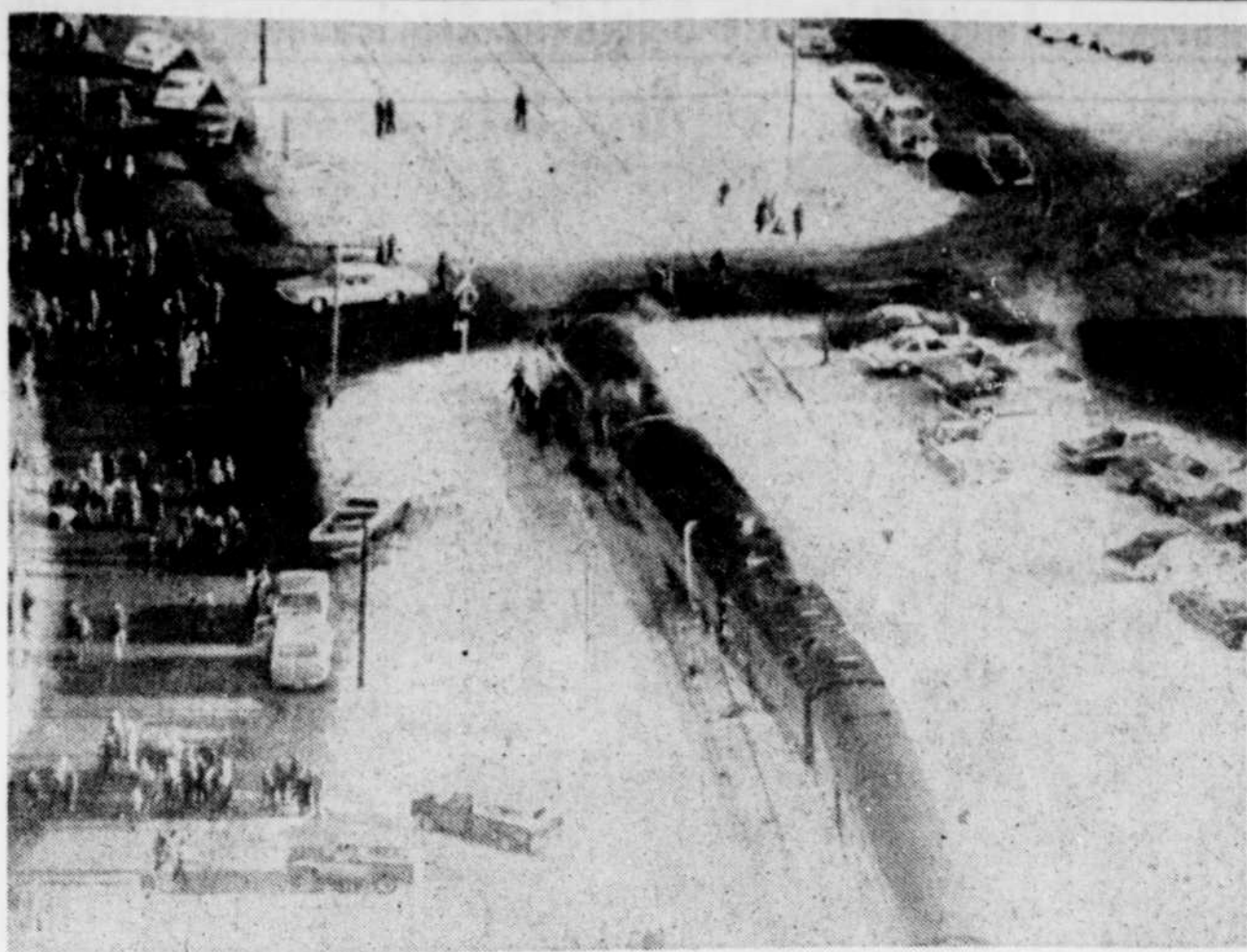
Tirage de samedi  
1-7-2  
Informations: 643-8990

## LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30  
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3333 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".



Le train d'Halifax a été bloqué à Amqui pendant dix heures samedi par les citoyens en colère.

## Nouvelle manifestation prévue dans la Matapédia

par Roch DESGAGNE

Selon l'expression d'un porte-parole de la Sûreté du Québec à Rimouski, le mouvement populaire en faveur de l'implantation d'une papeterie dans la vallée de la Matapédia était "au point mort", en fin de semaine. Mais, selon des informations sommaires recueillies par le journal LE SOLEIL, il était fortement probable que les démonstrations reprennent de plus belle dès aujourd'hui.

Samedi, toutefois, un groupe d'une trentaine de femmes a ralenti la circulation sur la route principale à Amqui, pour offrir aux automobilistes des macarons réclamant l'implantation d'une papeterie dans la région. La sûreté ne signalait au-

cun incident si ce n'est un ralentissement du trafic, peu dense à cet endroit.

Le geste de ces femmes suivait une manifestation massive survenue la veille dans 27 localités de la Matapédia.

Des centaines de citoyens, regroupés sous la bannière du Ralliement populaire, avaient alors stoppé un convoi de Via Rail, pendant qu'un petit commando occupait la station de radio de Amqui durant quelques heures. Les manifestants ont aussi marché sur une longue distance dans la municipalité.

On rapportait que les manifestants n'ont causé aucun dommage matériel et qu'aucune ar-

restation n'a été effectuée, depuis le début de ces événements.

Dans son édition de samedi, LE SOLEIL parlait de l'éventualité d'une opération surprise qui aurait lieu vers le milieu de la semaine.

Il a été impossible, hier soir, d'obtenir la moindre précision à ce sujet.

On sait qu'avant d'opter pour une démonstration d'envergure régionale dans la vallée de la Matapédia, les dirigeants du Ralliement populaire avaient envisagé d'organiser une marche sur le parlement de Québec, si les députés Yves Bérubé et Pierre de Bané n'arrivent pas bientôt à s'entendre sur ce vieux projet de papeterie. Les populations jugent cette industrie essentielle pour relever l'économie régionale.



M. Jean-Guy Gagnon préside le Ralliement populaire pour la papeterie dans la vallée de la Matapédia.



Les manifestants ont investi la station de radio CFVM pour s'en servir comme point de ralliement et de coordination.

## Ryan loue la sagesse du comité de Londres

par Maurice GIRARD

MONTREAL (PC) — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, est d'accord avec la décision du comité spécial du Parlement britannique sur les Affaires étrangères, qui a recommandé au gouvernement de Mme Thatcher de rejeter la demande de rapatriement de la constitution, assortie d'une charte des droits, telle que soumise par le gouvernement de M. Trudeau.

"Je crois que le rapport du Select Committee est un excellent document dont tout gouvernement doit tenir compte sérieusement", a déclaré, hier, le chef libéral lors d'un discours au colloque régional des militants des 16 circonscriptions de l'est de Montréal, réunis pour discuter du livre rouge du PLQ intitulé "La société libérale de demain".

M. Ryan s'est procuré, "selon les mêmes méthodes que je pratiquais quand j'étais au Devoir", une copie du document du Select Committee qui devrait servir de base à une reprise, dans les plus brefs délais, des pourparlers constitutionnels, a-t-il suggéré.

Bon travail

"Le comité des affaires étrangères de la Chambre des Communes britannique a fait un travail de première qualité: une étude très approfondie du problème qui lui était soumis, une étude sur les conclusions de laquelle je n'ai pas de problèmes pour tomber d'accord".

D'ailleurs, devait ajouter M. Ryan, le document du comité britannique semble respecter les élé-

ments essentiels mis de l'avant par le Parti libéral du Québec. "Je pense qu'il pourrait servir de base à une reprise des négociations, à la recherche d'une formule d'amendement acceptable à tout le monde".

Tous les responsables politiques canadiens auraient intérêt à respecter cette "règle de grande sagesse" du Parlement britannique qui exige que la volonté du peuple canadien soit exprimée de manière suffisamment claire avant qu'on procède à des changements fondamentaux dans la constitution canadienne, a dit le chef libéral. L'accord du Québec est à cet égard "un élément essentiel".

Dans son discours, M. Ryan a répété, aux applaudissements de l'auditoire, que le Parti libéral disait non à "l'unilatéralisme" du gouvernement fédéral, comme il a dit non à l'attitude "négative, stérile et passive" du gouvernement de M. Lévesque.

Majorité substantielle

En fait, a dit le chef libéral, le Parlement britannique intervient, à son corps défendant, dans les affaires intérieures du Canada parce que Londres doit exercer son rôle de fiduciaire confié par l'Acte de Westminster, de 1931. C'est d'ailleurs le fédéral et les provinces qui

ont insisté pour qu'un article de cette loi précise que toute modification à la constitution soit approuvée par une majorité "raisonnablement substantielle" de Canadiens, a souligné M. Ryan.

Au nom du principe de la non-ingérence, le Parlement britannique ne doit pas discuter du contenu de la proposition constitutionnelle. "Ce n'est pas toutefois au gouvernement britannique de nous dire 'vous allez le modifier ici ou là', de préciser le chef libéral.

M. Ryan, qui souligne qu'il n'est pas à la tête du gouvernement provincial, n'a pas voulu dire sur quelle base devraient reprendre les négociations entre Ottawa et Québec. Mais, devait-il ajouter, le Québec serait en meilleure posture pour négocier si des élections avaient eu lieu en novembre dernier.

Le chef libéral a indiqué qu'au départ, il faudrait "d'abord s'entendre sur une formule d'amendement" et la substance du projet de rapatriement soumis aux Britanniques devrait auparavant avoir fait l'objet d'un accord au pays. "En ce qui regarde mon parti, on serait prêt à accepter un rapatriement avec une formule d'amendement convenable, comme la formule de Victoria; on ne ferait pas de chicanes interminables", a-t-il dit.

## Fox veut le respect de son intimité

NEW WESTMINSTER, Colombie-Britannique (d'après UPI et UPC) — Terry Fox, le jeune cancéreux amputé d'une jambe qui a tenté l'année dernière de traverser le Canada à la course, donnera une conférence de presse aujourd'hui depuis son lit à l'hôpital Royal Columbian.

Selon les rapports non confirmés des agences de presse, le cancer du jeune homme de 22 ans se serait généralisé.

La conférence de presse semble être la façon dont Terry Fox et sa famille envisagent de mettre fin aux rumeurs sur son état et à l'intrusion du public et des médias dans son intimité. Dans un communiqué émis vendredi, le jeune homme remercie tous ceux qui prient pour lui et tentent de le joindre au téléphone pour s'informer de son état. Il demande aussi qu'on respecte l'intimité "nécessaire en ce moment" et espère que tous comprendront et respecteront ce besoin.

Terry Fox est entré de nouveau à l'hôpital la semaine dernière et les seules informations que l'hôpital a voulu donner à la suite de nouveaux tests sont à l'effet que le cancer s'est à nouveau étendu.

Le jeune homme se bat depuis quatre ans contre le cancer, depuis la perte de sa jambe droite. Son marathon de l'espoir l'an dernier a permis d'amasser \$21 millions pour la recherche sur le cancer.

## Saulnier opte pour le plan de Taillibert

MONTREAL (PC) — Le président de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Lucien Saulnier, a déclaré hier à la radio qu'il favorisait le parachèvement du Stade olympique suivant les plans initiaux de l'architecte français Roger Taillibert.

Selon M. Saulnier, lorsqu'une conception architecturale est acceptée, il est tout simplement normal et souhaitable de la réaliser.

Le président de la RIO a affirmé qu'il attendait pour bientôt un rapport de la Société d'énergie de la baie James (SEBJ) sur la faisabilité du parachèvement du mât et d'un toit amovible.

M. Saulnier, également président du conseil d'Hydro-Québec, société mère de la SEBJ, a ajouté que, si la chose se révélait irréalisable, les ingénieurs examineraient d'autres solutions. Pour le moment, a-t-il soutenu, "il n'y a pas de raison de croire que ce qui a été conçu n'est pas réalisable".

En juin dernier, le gouvernement Lévesque a annoncé l'arrêt des travaux du mât après que deux étages eurent été ajoutés au tronçon de 1976. On a alors constaté que la base n'était peut-être pas assez stable pour porter tout le mât conçu par M. Taillibert.

Discussions avec Drapeau

M. Saulnier a aussi dit qu'il dis-

cute fréquemment du problème du stade avec le maire de Montréal, Jean Drapeau, sur qui le rapport Ma-louf portait sur le coût des Olympiques faisait porter le blâme pour le déficit d'un milliard engendré par les Jeux. "Nous nous parlons souvent", a-t-il dit.

M. Saulnier, qui est cofondateur du Parti civique de Montréal avec le maire Drapeau et qui a été le président du conseil exécutif de la ville entre 1960 et 1970, a dit ne "rien voir d'étrange ou de mal dans le fait qu'il fut le bras droit du maire et qu'il est maintenant responsable de la Régie des installations olympiques.

M. Drapeau a toujours favorisé de terminer le stade en lui ajoutant le mât et le toit originalement prévus. Selon l'agence Presse canadienne, le maire qui est un farouche fédéraliste serait resté en dehors des débats entourant le référendum en mai dernier, en partie parce que le gouvernement Lévesque avait décidé de finir le stade comme prévu.

Deux semaines après le référendum toutefois, le gouvernement du Québec annonçait qu'il arrêterait les travaux.

M. Saulnier a également affirmé sur les ondes de la station de radio CFCE que les contribuables montréalais auront fini de payer la dette du complexe olympique d'ici 28 ans. Près de \$700 millions fournis par les contribuables ont déjà été dépensés pour le stade.

## Davis est sur le point de déclencher des élections

TORONTO (PC) — On s'attendait hier soir à ce que le premier ministre conservateur William Davis déclenche aujourd'hui des élections générales pour le jeudi 19 mars.

Selon des sources auprès du gouvernement minoritaire, M. Davis a convoqué pour le début de la matinée certains membres de son cabinet afin d'aborder différents sujets dont la grève dans les hôpitaux.

Une offre du Syndicat canadien de la fonction

publique (SCFP) pour mettre fin à la grève illégale des employés de

soutien des hôpitaux a été rejetée hier. Les arrêts de travail vont se

poursuivre, a affirmé la présidente du SCFP, Mme Grace Hartmann.

### Cité Bellevue

**CONDOMINIUMS**

Studio \$35,000 à \$36,000

1 chambre \$37,000 à \$51,600

2 chambres \$58,900 à \$69,600

3 chambres \$67,800 à \$70,800

Prix sujets à changement sans avis.

**Promoteurs:**

LA LAURENTIENNE

Compagnie mutuelle d'assurance

Bourget, Bourget et Fréchette

Bureau de vente: (418) 687-3231 - Jacqueline L. Boutet Inc.

### La maison de la semaine

**ILE D'ORLEANS**

Nouvelle inscription. Style "Ancêtre" construction 1978. 13 arpents de terrain. Intérieur de toute beauté avec foyer pierre, piscine. Cause de vente: transfert.

**Jean-Paul Létourneau 661-6811**

**Paul Lavoie 659-1761**

**MORIN & ASSOCIES COURTIER INC.**

627-2271

4765, 1ère Avenue

Charlebourg

Un choix judicieux qui garantit un rendement élevé, des impôts réduits et... une belle retraite.

## Le régime

# Dépôts garantis

# 13 3/4

**Aucuns frais**

- 5 ans
- Intérêts payés annuellement
- Dépôt initial minimum: 500 \$.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations sur nos régimes d'épargne-retraite. Venez ou téléphonez.

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

**QUÉBEC**  
Complexe Centre-Ville,  
St-Foy (418) 653-6811  
1-800-463-4792

## Fiducie du Québec

desjardins

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| <div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div>&lt;/</div></div> |  |  |  |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|

## Aucune séance de négociation à la CS de Charlesbourg

par Marc LESTAGE

Aucune nouvelle rencontre de négociation n'a été tenue entre les représentants du Syndicat des travailleurs de l'enseignement Charlesbourg et les représentants de la Commission scolaire de Charlesbourg, depuis que les commissaires ont rejeté la proposition de leurs 188 enseignants de recourir à un comité arbitral pour régler les points toujours en litige dans la négociation locale.

C'est au cours du mois de décembre que les enseignants avaient présenté cette demande. A ce moment, les commissaires ont remis leur décision expliquant "qu'il valait mieux parapher les clauses sur lesquelles il y avait entente avant de recourir à un comité d'arbitrage".

Récemment, les commissaires ont décidé de ne pas accéder à la demande des enseignants. Selon le syndicat, la commission scolaire a adopté une attitude irresponsable dans cette affaire en profitant de la proposition qui était faite pour faire parapher la majorité des clauses de la convention, ce qui était une manifestation de bonne foi, puis en décidant de ne pas compléter la démarche en recourant à l'arbitrage tel que proposé par les enseignants.

Depuis lors, il n'y a eu aucune rencontre et les représentants syndicaux des enseignants mènent actuellement une consultation au niveau de chaque école avant d'aviser de la marche à suivre dans cette négociation.

Des liets

Par ailleurs, le conseil d'arbitrage institué à la demande des 250 enseignants de la Commission scolaire des liets est maintenant complet, avec le choix de M. Louis B. Courtemanche à titre de président du conseil. La candidature de M. Courtemanche a été proposée par le syndicat des enseignants et la commission scolaire a donné son accord. Il s'agissait du second candidat à faire l'unanimité des parties, mais le premier a refusé le mandat qu'on lui proposait.

Les deux autres membres du conseil d'arbitrage sont MM. Pierre Bernier, un permanent de la Centrale de l'enseignement du Québec, et M. Michel Crête, ancien porte-parole patronal à la table de négociation provinciale.

Le comité pourra entendre les parties, à compter du 25 février, selon ce qui est convenu, après que le ministère du Travail aura donné son accord sur le choix des candidats, ce qui constitue une formalité considérant que les parties sont d'accord. A ce moment, la commission scolaire et les représentants des enseignants soumettront leur argumentation sur le règlement des clauses toujours en litige. Après avoir considéré le bien-fondé de ces plaidoyers, le conseil d'arbitrage publiera par la suite une décision que les parties se sont engagées à retenir comme formule de règlement de leur négociation locale, au moment où ils ont décidé de recourir à un comité d'arbitrage.

## La Sûreté du Québec à Québec est en deuil de l'agent André Chamberland

Une vingtaine de policiers de la Sûreté du Québec ont été les témoins stupéfaits, samedi, de la mort d'un des leurs, l'agent André Chamberland, âgé de 44 ans et depuis 19 ans à la SQ. L'agent Chamberland a brusquement succombé à une crise cardiaque samedi midi, pendant que le groupe faisait halte dans un restaurant de Montmagny.

Un peloton de 20 policiers de la SQ de Québec avait été envoyé en appui à leurs confrères, si besoin en était, pour maintenir l'ordre dans la région d'Amqui lors des manifestations, vendredi, du Ralliement populaire pour la papeterie dans la vallée de la Matapédia. Repartis à 9h samedi de Matane pour

revenir à Québec, les membres de l'équipe d'urgence avaient décidé d'arrêter à Montmagny. C'est alors qu'il était attablé avec ses compagnons que l'agent Chamberland se serait subitement effondré. Tous les moyens de réanimation tentés par ses proches abasourdis sont restés vains.

L'agent Chamberland habitait le quartier Les Saules, à Québec. Marié à Jeannette Blanchet, il était le père d'un garçon de 11 ans et d'une fille de neuf ans. Exposé au salon Lépine et Cloutier du 208 boul. L'Ormeau à Neufchâtel, il sera inhumé à 11h demain dans la paroisse Sainte-Monique-des-Saules.



Cette allée magnifique ne mène nulle part...

## Une allée magnifique qui mène à un gouffre affreux

Au hasard d'une balade, il nous arrive parfois d'être attiré mystérieusement vers une route offrant un cachet très particulier.

Si d'aventure il vous arrive ainsi d'emprunter la côte des Erables, à la limite de Charlesbourg et de Neufchâtel, préparez-vous à recevoir un choc en arrivant au sommet de cette allée magnifique bordée de grands arbres et de superbes maisons dont les propriétaires ont su conserver le cachet.

A dire vrai, on a un peu le souffle coupé rendu en haut. Peut-être n'avez-vous jamais été réveillé avec un seau d'eau froide? Voilà une bonne occasion d'en faire l'expérience sans mouiller vos vêtements. Allez-y.

Le fait est que la côte des Erables débouche à son sommet sur l'énorme gouffre qui a été creusé au fil des jours depuis des générations par la compagnie Union des Carrières Inc. Cette opération

est très légitime, elle constitue un apport intéressant à l'économie de la région. Pourtant, en échange, elle a fait payer un tribut impressionnant à notre bonne vieille terre qui en conserve une balafre repugnante.

Nous avons essayé d'en savoir plus long sur place.

— Bonjour!

— Je suis un journaliste et je m'intéresse à ça. (en parlant du trou).

— Qu'est-ce que vous voulez savoir?

— Euh... c'est à qui le trou?

— Les patrons. Ce sont MM. Jacques et Claude Gravel.

— Evidemment, avec un nom comme ça, enfin.

— Est-ce que vous creusez depuis longtemps?

— Environ 50 ans.

— Est-ce que ça va continuer longtemps encore?

— Sans doute. De la pierre à chaux il y en a pas mal ici. On a

creusé à 175 pieds et paraît qu'il y en a autant encore en dessous, selon des sondages.

— Qui a besoin de toute cette pierre?

— La construction, les routes, les usines à béton. D'ailleurs il y en a deux d'installées à côté d'ici. Ça leur fait moins loin pour transporter leur pierre.

— L'Environnement? Y vous achalait pas?

— Non, il y a déjà eu des discussions mais c'est réglé. A Boischatel ils ont eu des problèmes avec la poussière mais ici on a un système qui est propre.

— Et ça leur fait rien que vous creusiez?

— Non, là-dessus il ne semble pas y avoir de limite en autant que le terrain est à nous autres. D'ailleurs, le terrain il appartient aux patrons jusqu'à St-Emile par en arrière.

— D'après vous, comment

c'est grand ce trou-là?

— Difficile à dire. Aurait fallu compter au jour le jour.

— Vous êtes Monsieur X?

— Vous mettez Monsieur X, j'aime pas ça parler à des journalistes. Enlève ton char de là, ça nuit aux camions.

— Correct. Bonjour Monsieur X.

Estimé à l'oeil, ce gouffre serait certainement assez grand pour loger sans problème le Complexe G, le Hilton, l'Auberge des Gouverneurs, le Concorde et les dalles de béton dans lesquelles on a encastré la rivière Saint-Charles sur près de 5 kilomètres.

Je connais un gars qui prétend que "ça serait un juste retour des choses et que ça permettrait de restaurer un coin de terre qui a été défiguré depuis pas mal de temps".

Mon chum y pensait à la colline parlementaire.

Marc LESTAGE

PEANUTS



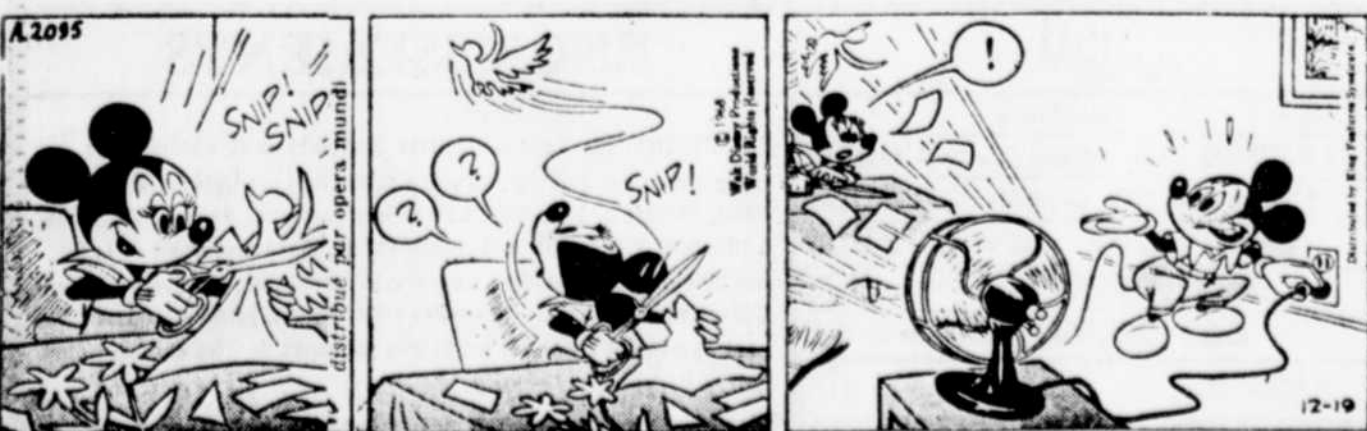
Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU





# Matane ou Matapédia: le coût?



marcel  
pénin

Par crainte de faire les frais de la virulente polémique politique qui oppose les ministres Pierre de Bané et Yves Bérubé au sujet du meilleur site pour construire une papeterie, grâce à l'aide généreuse des deux gouvernements, la population de la vallée de la Matapédia fait bruyamment entendre son point de vue.

L'inquiétude des citoyens de la vallée est fort compréhensible. Durement éprouvée par le chômage et l'exode des familles, cette région se sent délaissée par les pouvoirs publics. Comme les gens de Cabano avant eux ou comme les participants à l'opération dignité, les gens de Matapédia savent qu'il est rentable d'alerter l'opinion de façon spectaculaire.

L'ennui, c'est que ce faisant, ils politisent davantage un dossier de nature d'abord économique. L'abondance de la main-d'œuvre, la proximité de la matière première, la collaboration empressée des autorités locales et l'urgence de stimuler une économie régionale sont certes des facteurs à considérer, avant d'investir des fonds publics dans un projet industriel. Mais ce ne sont pas les seuls.

Il faut également que l'entreprise y trouve son compte, que la mise en place des infrastructures s'effectue à un coût abordable et surtout que la dépense ne dépasse pas les bénéfices escomptés. Autrement, les subventions à l'industrie deviennent des allocations déguisées aux chômeurs.

La question primordiale à trancher touche donc le coût réel de l'implantation de la papeterie dans la vallée de la Matapédia plutôt qu'à Matane. Là-dessus, tant le gouvernement du Québec que le ministère de l'Expansion économique régionale tardent à révéler les vrais chiffres qui permettraient d'évaluer le coût réel pour chacun des deux sites convoités.

Dans sa dernière livraison, l'hebdomadaire Les Affaires révèle qu'il en coûterait \$60 millions de plus pour construire l'usine à Causapsal plutôt qu'à Matane. S'appuyant sur une source "absolument sûre", le journal révèle que les promoteurs du projet cherchent déjà une solution de remplacement, pour faire patienter la population dont l'irritation et la colère risquent de s'amplifier.

Parce qu'il a promis d'absorber les coûts additionnels qu'entraînerait le choix de Causapsal de préférence à Matane, le ministre Pierre de Bané a déçu l'espoir des travailleurs de la vallée et se retrouve avec une patate chaude, qu'il essaiera de refroidir en commandant de nouvelles études. C'est précisément ce que craignent les bruyants leaders de la communauté locale.

Malgré les pressions de la population et l'inutile et encombrante politisation du débat, tant les investisseurs privés que les gouvernements subventionnaires doivent aussi songer aux contribuables qui paieront la note. Cela dût-il décevoir une population légitimement impatiente et déçue.

VEILLEZ À CE QUE MONSIEUR LASALLE SOIT TOUJOURS ESCORTÉ, METTEZ DU CALCUL DANS SON ENTRÉE, FAITES-LE VACCINER CONTRE LA GRIPPE DE BANGKOK, ASSUREZ-VOUS QU'IL MANGE SON ALL BRAN TOUS LES MATINS, EMPÊCHEZ-LE DE SORTIR NU-TÊTE, OBLIGEZ-LE À PORTER SES COMBINES D'HIVER, METTEZ UN HUMIDIFICATEUR DANS SA CHAMBRE ET UNE GARDE-MALADE DANS LA CHAMBRE VOISINE, PRÊCHEZ-LUI LA CONTINENCE SURVEILLEZ SA FORCÉZ-



## notes de lecture

### Tito mon ami, mon ennemi



laurent  
laplante

(collaboration spéciale)

Quelles clartés peut-on attendre d'une biographie consacrée à un autocrate par une de ses victimes? En principe, fort peu. A moins, cependant, comme c'est ici le cas, que le potentat en question n'ait la notoriété d'un Tito et que la victime-biographie ne démontre la culture et l'intelligence d'un Milovan Djilas. Quand de tels personnages entrent en scène, la biographie critique, contre toute attente et malgré tous les principes, atteint quand même ses buts normaux.

Djilas, il est vrai, y met beaucoup du sien. Rien de larmoyant chez lui, rien non plus de haineux. Il eut la gloire aux côtés de Tito, puis la prison par les soins du même Tito, mais Tito n'en devient pas pour lui (1) un monstre de fourberie et de sadisme. Djilas n'embrasse certes pas la main qui le frappe et l'humilie, mais il ne juge pas non plus nécessaire ni honnête de la mordre.

Tito, nous explique-t-il, connaît son Moscou sur le bout de ses doigts. Il sait les Soviétiques prêts à tout pour garder ou ramener dans leur zone de contrôle chacun des États socialistes. Le chef yougoslave en déduit volontiers que les Soviétiques n'auraient à leur bénéfice tout ce qui pourrait, dans ces pays, res-

sembler à l'ombre d'un soupçon d'opposition. Fort de ce raisonnement, Tito veille farouchement à ce que son régime demeure compact, monolithique, intolérant. Et Djilas, plus porté au libéralisme et à la démocratisation, passera très logiquement par-dessus bord.

A observer Tito, tel qu'il vit dans la biographie de Djilas, mais tel aussi que l'ont révélé d'autres analystes, on garde cependant l'impression que le tempérament soutient souvent et devance parfois le calcul politique. Si Tito, en d'autres termes, s'arroge péremptoirement la totalité et la pérennité du pouvoir, ce n'est pas uniquement parce qu'il le faut, mais aussi parce qu'il en a le goût.

Tito, confirme Djilas, aime le pouvoir, mais en adore les attributs. Il se couvre de médailles et de titres ronflants. Il collectionne jusqu'à plus soif les châteaux, les villas, les tableaux et jusqu'aux chevaux de course. Il confond allègrement les fonds publics et sa cassette personnelle. Au total, il coûte plus cher à l'État que les anciens monarques pourtant déjà glorieux. Sur ce point, les affirmations de Djilas ne font que rejoindre des faits mondialement connus. Djilas sait pourtant, mieux que d'autres, jeter un pont entre cette frénésie de luxe et la détermination proprement politique qui habite Tito: "Il confondait instinctivement et inconsciemment le présent et le futur, cherchant à se perpétuer dans les édifices et les monuments — une idée qui lui était chère". De tels propos appartiennent au vocabulaire de l'historien et ressemblent peu, on l'admettra, à ceux du juge ou de l'ennemi.

DJILAS Milovan, *Tito mon ami, mon ennemi*, Paris, Fayard, 1980, 290 p.

## billet

### Un Carnaval qui "gagne des places"

La population de la région de Québec, selon un sondage, souhaite la survie de "son" Carnaval. Mission accomplie, il a survécu! La preuve existe que toute fête organisée présente plus d'attraits que le travail à la chaîne.

Ce Carnaval est l'épilogue de la pause des Fêtes et le prologue des grandes vacances estivales. Il permet donc à chacun de s'envoyer en l'air au travail et de dépenser les "dollars du Carnaval" en regardant la télévision.

Ce Carnaval s'imbrique dans une kyrielle de manifestations cycliques qui, du gala de la guimauve au Festival du pâté chinois en passant par les cavalcades de bouffons et de nanas, sèment une joie authentique à l'année longue. Elle se lit, du reste, sur tous les visages!

Son contenu culturel liquide mouille ça, suscite le sens de la fête touristique qui génère des emplois. Si le Carnaval n'existait pas, il faudrait l'inventer. Pour s'en convaincre, il suffit d'en discuter, au lendemain d'une parade, avec tout policier, chauffeur de taxi, employé d'hôpital, citoyen du Jeune ou du Vieux-Québec.

Bien sûr, il est quelques frustrés qui auront toujours le scandale facile face aux vitres cassées, tohu-bohu nocturnes ou épanchements naturels à l'air libre. Mais soyons constructifs: on revitalisera vraiment le centre ville quand ses habitants grognons auront tout à fait cédé la place aux "carnavalesques" libertaires qui, eux, ne regardent jamais à la dépense!

Envoyons paître cette colonie de rêveurs du 24 juin se méprenant sur les origines sacrées d'une foire. Le spectre de la fête de participation populaire par quartiers anéantirait effigies, bougies, énergies et allergies des "structures" de l'industrie. Plutôt que de tuer leur Carnaval du "wen-do" pour éviter que Québec ne devienne aussi meurtrière que Rio.

Personne n'oserait décevoir tel président qui, délaissant sa famille et \$20,000 de revenus personnels, se dépense (sans compter) pour le bien-être de l'humanité carnavalesque. Les valeurs traditionnelles du Carnaval assurent la rentabilité des brasseries, des patates et parades du Père Noël dont les enfants que nous sommes raffolent.

Pourquoi repenser un Carnaval qui "gagne des places", à l'instar du houblon des Nordiques?

Jacques DUMAIS

## mot à mot

# Pour une charte fédérale souple et démocratique

par Léon DION

(N.D.L.R.) — M. Léon Dion, professeur au département de science politique de l'Université Laval, a préparé un mémoire à l'intention du comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat qui étudie le projet de résolution concernant la constitution canadienne. Il ne fut pas invité à témoigner à Ottawa, ce qu'il fera toutefois devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec. En raison de sa longueur, il nous est impossible de présenter l'ensemble de ce document. En voici toutefois un extrait significatif.

(...) Dans un contexte social explosif, il était pour le moins imprudent d'adopter la loi 63 qui reconnaissait officiellement pour la première fois le libre choix à la langue d'enseignement; cinq ans après (1974), la loi 22 restreignait considérablement ce choix mais en établissant des critères arbitraires et inapplicables; moins de trois ans plus tard, la loi 101 définissait encore de nouveaux critères.

De même, en ce qui concerne la langue d'affaires et de travail, les mesures coercitives de la loi 101 paraissent d'autant plus dures que les lois 63 et 22 s'en remettaient surtout à des incitations. Dans ce contexte, les engagements que le Parti libéral du Québec et son chef M. Claude Ryan, prennent aujourd'hui d'assouplir de nouveau la Charte de la langue française en faveur des anglophones une

fois que ce parti serait reporté au pouvoir risquent d'envenimer une fois de plus les relations entre francophones et anglophones.

Des groupes que les politiques linguistiques atteignent directement dans leurs intérêts vitaux ne comprennent pas qu'une politique linguistique jugée bonne et nécessaire un jour, puisse être récusée le lendemain et remplacée par une autre politique axée sur des objectifs et des moyens différents, voire opposés, sans qu'une certaine mesure d'unité ne soit dans l'intervalle intervenue entre les partis politiques. Pour absorber en si peu d'années pareils chocs dont on trouve peu d'équivalents ailleurs, il faut que les assises de la société québécoise soient bien plus fermes qu'on l'affirme souvent. (1)

Faute d'informations adéquates, il est trop tôt pour évaluer les effets réels de la Charte de la langue française sur le statut et l'usage du français et de l'anglais. S'il semble qu'un certain équilibre tend à s'établir entre les deux langues, ce dernier reste fragile et peut aisément basculer de nouveau en faveur de l'anglais, tant est considérable le dynamisme qui sous-tend cette langue au Québec même. En outre, les évolutions récentes dans les situations de l'une et l'autre langues s'expliquent autant, sinon davantage, par le mouvement propre à la société que par l'action de la loi 101. Il se pourrait bien que la principale retombée jusqu'ici de cette loi ait été, par le sens accru de la sécurité personnelle et collective et par la nouvelle

confiance en eux-mêmes qu'elle aurait procurés aux francophones, de les détourner du repliement sur soi et de leur faire apparaître le fédéralisme canadien comme un régime plus attrayant.

Dans ces conditions, il serait bien périlleux, avant d'en connaître les retombées concrètes, de chercher à restreindre la portée de cette loi comme s'y engage le Parti libéral du Québec ou encore comme le propose le projet fédéral de résolution concernant la constitution fédérale. Si l'on ne veut pas risquer de révéler le nationalisme qui sommeille chez tout Québécois francophone il vaut mieux éviter à ce moment-ci de toucher à la loi 101. De même, il serait imprudent de se hâter d'"enchaîner" dans une constitution fédérale des droits linguistiques pour le Québec. En effet, il est impossible aujourd'hui de définir avec précision et de façon définitive quels devraient être ces droits. Sans nul doute, ils devront protéger tout autant, sinon davantage, le français que l'anglais, renversant de la sorte la perspective que veulent imposer le Parti libéral du Québec et le projet fédéral de résolution concernant la constitution canadienne. Suivant cette perspective, en effet, la communauté française au Québec est considérée bien à tort comme une majorité à l'instar des anglophones dans les autres provinces et les anglophones du Québec comme une simple minorité au même titre que les francophones de Colombie-Britannique qui pourtant s'accrochent à une existence pé-

nible et précaire ou encore ceux du Nouveau-Brunswick qui, tout en disposant de cadres sociaux solides, restent très infériorisés dans cette province.

Dans quelques années, il sera possible d'évaluer avec précision les retombées de la loi 101 sur le statut et l'usage des langues au Québec et à la lumière des informations recueillies, il pourra se révéler utile de la réviser. Mais toute entreprise de révision devra s'effectuer conformément à des objectifs et à des critères strictement fondés sur la sociolinguistique et non pas inspirés par des visées politiciennes ou par des préjugés purement personnels, aussi nobles puissent-ils être.

En premier lieu, demain comme aujourd'hui, ce ne pourra être qu'à partir de l'examen des statuts socio-économiques respectifs du français et de l'anglais qu'il sera justifié de décider de la politique linguistique convenant au Québec. Aussi longtemps que l'anglais maintiendra sa prépondérance dans tous les secteurs d'activité économique, la loi devra protéger le français. Par contre, si la situation allait se redresser de façon définitive en faveur du français, il conviendrait de lever au moins certaines restrictions que la loi 101 impose à l'anglais. En second lieu, on devra convenir que ce n'est pas par la multiplication des occasions de contact mais bien plutôt par la création et le maintien d'institutions distinctes ou parallèles que l'on va favoriser la paix des langues dans une ville comme Montréal. Là, en effet, où les langues ne sont pas en contact,

rien ne devrait entraver le libre mouvement de l'anglais. C'est ainsi que les anglophones doivent pouvoir orienter dans leur langue et à leur guise leurs institutions culturelles, leurs entreprises de quartier, leurs communications internes, etc.

Enfin, toute réforme éventuelle de la loi 101 devra s'inspirer des travaux d'un comité d'étude non partisan qui aura été créé pour examiner tous les aspects de la question et pour procéder à d'amples consultations parmi les francophones, les anglophones et les allophones.

Le Parlement fédéral serait bien mal avisé de chercher à tirer profit des divisions qui existent aujourd'hui au Québec concernant le statut qu'il convient d'accorder au français et à l'anglais pour imposer arbitrairement à cette province une orientation qui viendrait substantiellement à l'encontre de la position officielle telle qu'établie par la loi 101. Se fonder sur le résultat du référendum de mai 1980 — dont l'enjeu n'était pas la question linguistique ni le contenu concret du fédéralisme renouvelé promis — ou encore sur le livre beige du Parti libéral du Québec pour procéder de la sorte serait irréalisable et antidémocratique. Aussi longtemps, en effet, que le Parti libéral du Québec n'est pas au pouvoir et qu'il n'est pas en mesure de tenter d'amender la loi 101 dans le sens préconisé dans le livre beige, l'orientation linguistique de ce parti n'est aucunement autorisée et ne peut être reconnue que comme une indication d'une nouvelle lut-

te linguistique susceptible d'être éventuellement menée au Québec.

Une majorité de Québécois estime que la promotion du français dans leur province peut être assurée dans un cadre fédéral renouvelé. Mais s'ils croient qu'il leur est possible de s'épanouir conformément au génie de leur langue et de leur culture dans une structure fédérative, ils jugent à bon droit que celle-ci doit être conçue de façon à leur laisser une entière liberté d'action, ce qui, dans le contexte canadien, ne peut impliquer que l'octroi d'un statut politique particulier de droit ou de fait qui permettrait au Québec de conserver le français comme la seule langue officielle et de poursuivre dans tous les domaines une politique de promotion active du français sur son territoire. A défaut d'un cadre fédératif satisfaisant, ils n'auraient pas d'autre choix, s'ils continuent à vouloir sauvegarder par-dessus tout leur langue et leur culture, que de s'engager de nouveau, tôt ou tard, sur la voie des récriminations autonomistes ou même de l'indépendance politique.

(1) Sur le sujet, voir: GUINDON, Hubert, "The Modernization of Quebec and the Legitimacy of the Federal State" dans: GLENDAY, GUNDAU et TURDWAY, eds., *Modernization and the Federal State*, Macmillan, Toronto, 1978; CASTONGUAY, Charles, "Why Hide the Facts, the Federalist Approach to McROBERTS, K.L. 'Bill 22 and Language Policy in Canada'", *Queens Quarterly*, Fall 1976.

Rien n'a changé depuis 1970 dans les relations entre la justice et la presse. C'est le bilan tracé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) suite à la saisie par la Sûreté du Québec d'un film tourné par une équipe de Radio-Québec à La Tuque.

# Une loi pour garantir la liberté de l'information

par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec

(...) Depuis sa formation, en février 1969, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec a toujours dénoncé ce genre de pratique de la part des représentants de la Justice au Québec.

C'est pourquoi dans les jours qui ont suivi la perquisition de La Tuque, après la protestation conjointe de la direction, des réalisateurs et des journalistes de Radio-Québec, après la mise en garde de la Fédération nationale des communications (CSN), la FPJQ est intervenue auprès du ministre québécois des Communications, monsieur Clément Richard, pour qu'il donne suite au plus tôt aux promesses de l'actuel gouvernement de garantir par voie de législation le droit du public à l'information.

Il s'agit en effet pour la FPJQ en particulier, mais aussi pour une foule d'autres groupes qui en ont déjà témoigné, d'une question qui ne devrait souffrir, aucune négligence, puisqu'elle fait partie intégrante du fonctionnement d'une société démocratique. Essentiellement les interventions de la FPJQ auront toujours pour objet de rappeler que la collaboration libre ou forcée des journalistes au travail de la police ne peut que nuire au rôle de la presse en démocratie.

## Les positions

### "traditionnelles" de la FPJQ

Dès 1970, dans un mémoire qu'elle soumettait à la Commission Davey, et qu'elle consacrait exclusivement aux rapports entre les journalistes et l'administration de la justice, la FPJQ déclinait cinq (5) ordres de problèmes:

- D'abord le fait que des journalistes peuvent être forcés de révéler devant les tribunaux leurs sources d'information.
- Que le travail des journalistes puisse être entravé par l'intervention non-motivée des policiers (ce fut le cas dans de nombreuses manifestations).
- Que la police obtienne par mandat ou autrement du matériel recueilli par des journalistes en devoir.
- Que des journalistes, particulièrement les caméraman ou les photographes, soient appelés à comparaître comme témoins à charge devant les tribunaux.
- Enfin, que les corps policiers s'arrogent le droit d'accréditer les journalistes appelés à couvrir certains événements et que des policiers s'identifient eux-mêmes comme journalistes (...)

### Depuis 1970, aucun changement

Durant les années 70 en effet, loin de se clarifier, les rapports entre la presse et l'administration de la justice ont continué à se détériorer. Qu'il suffise de commencer le rappel des événements par le triste épisode de la crise d'octobre pour préciser combien la décennie s'engageait mal. Mais parmi toutes les occasions où la FPJQ a dû intervenir pour dénoncer l'ingérence de l'administration de la justice dans le travail de la presse, retenons-en seulement quelques-unes:

Juin 1971, la FPJQ dénonce le comportement de la Sûreté municipale de Québec qui, à la suite d'une descente dans un endroit public de la ville, a mis sous arrêt trois (3) journalistes et photographes, témoins des événements, le temps de tirer copie de leur matériel photographique. Un communiqué du président de l'époque, Claude Beauchamp, précise "... aucun journaliste ne peut accepter de devenir un pur auxiliaire de la police et ne peut, en conséquence, prendre le risque que ses articles ou ses photos deviennent un moyen privilégié pour la police de montrer ses causes contre les citoyens du Québec".

Mai 1972, deux (2) policiers de la ville de Montréal se présentent à la salle des nouvelles de Radio-Canada pour sommer le directeur du service Mario Cardinal et le journaliste Paul Racine de remettre aux tribunaux le film d'une entrevue réalisée avec l'avocat Robert Lemieux et diffusée quelques jours plus tôt sur les ondes de la télévision d'Etat. La FPJQ appuie les journalistes de Radio-Canada et comparait avec eux en cour. Le communiqué du syndicat des journalistes de Radio-Canada qui fait état des événements affirme: "Les corps de police du Québec, et particulièrement la police de Montréal, possèdent des services d'écoute électronique suffisamment pourvus en hommes et en matériel pour n'avoir pas besoin des journalistes de Radio-Canada pour faire les preuves qu'on leur demande de préparer".

Octobre 1973, la FPJQ proteste contre l'arrestation et la séquestration du journaliste Jacques Dubuc, de Chicoutimi, ainsi que la saisie sans mandat de son matériel radiophonique par la police d'Arvida, lors d'une manifestation syndicale à l'Alcan.

Octobre 1976, plus de trois ans plus tard, le scénario se répète encore une fois à la suite d'un affrontement entre des grévistes de l'Alcan et des agents de la SQ à Arvida. Saisie de films et de photos par la Sûreté du Québec dans plusieurs entreprises de presse du Saguenay-Lac St-Jean. Un front commun des médias d'information s'organise et une plainte commune est présentée à la Commission de Police du Québec. La FPJQ et le Quotidien de Chicoutimi soumettent toute l'affaire au Conseil de Presse qui leur donne raison. Le député de Chicoutimi, futur ministre de la Justice, Marc-André Bédard, devant le Cercle de Presse de l'endroit, le 20 octobre, qualifie le geste des policiers d'inacceptable. (Le Quotidien, 21/10/76 et Montréal-Matin, 21/10/76, texte signé Benoit Aubin).

### Le cas récent de Radio-Québec est-il différent?

La FPJQ est donc en droit de se demander pourquoi le député de Chicoutimi et ministre de la Justice Marc-André Bédard, ou les membres de son cabinet sont-ils en mesure de justifier aujourd'hui ce qui à leurs yeux était condamnable en 1976.

La saisie de film par la Sûreté du Québec à La Tuque, le 21 janvier dernier, est d'autant condamnable qu'aucun agent officiel de la SQ n'était sur les lieux au moment du tournage des images de Radio-Québec et qu'il est dès lors possible de penser que l'administration de la justice ait carrément décidé de faire faire son travail par l'équipe de journalistes. Comment analyser autrement ces événements?... Le communiqué de presse émis le lendemain par le cabinet du ministre Bédard le confirme presque en expliquant que le mandat avait été émis "... sur la base que l'équipe de tournage avait pu être témoin de la commission d'un délit et avait en sa possession des documents — en l'occurrence les films — pouvant servir d'éléments de preuves à l'égard de ces faits". (Jean-Robert Nadeau, attaché de presse).

### Comment corriger la situation?

Si la FPJQ a toujours cru bon suivre à la trace l'action policière dans ce domaine et condamner sans répit, l'intervention de l'administration de la justice dans le travail de la presse, c'est qu'elle y voyait et qu'elle y voit plus que jamais une des menaces les plus sérieuses au droit du public à l'information libre.

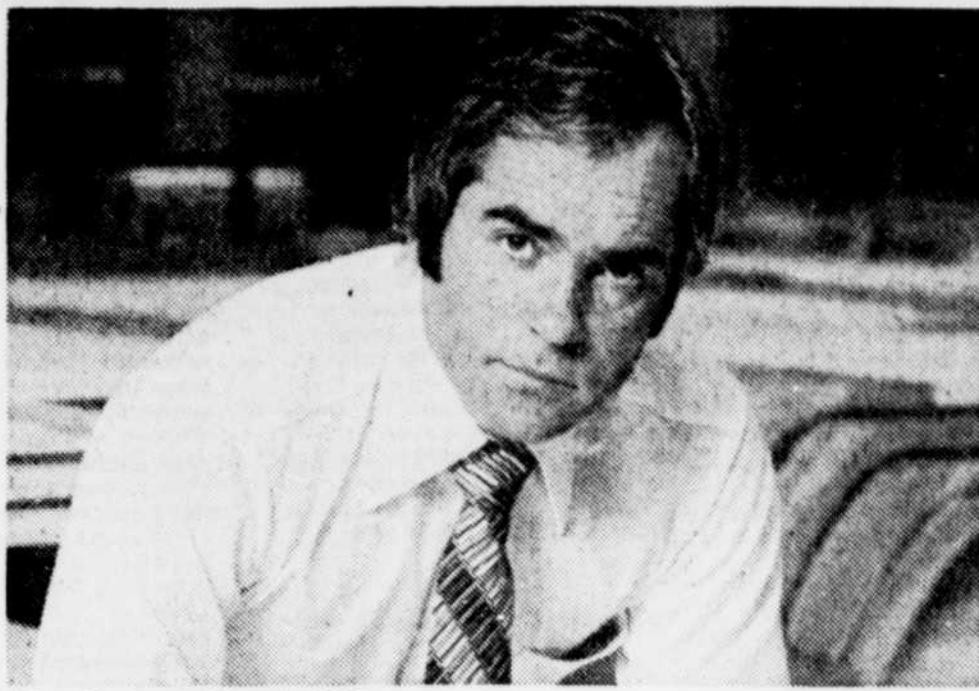
Comme d'autres organismes l'ont fait dans le passé, — le conseil de presse, par exemple — la FPJQ a offert ses services à deux reprises, devant la Commission parlementaire sur la liberté de la presse à Québec, et devant la Commission de réforme du droit du Canada, pour définir les modalités visant à assurer l'indépendance du travail de la presse tout en permettant à l'administration de la justice de répondre à ses objectifs. C'est pourquoi la FPJQ demande encore aujourd'hui au ministre de la Justice du Québec et à l'ensemble du gouvernement de mettre fin une fois pour toutes à l'intervention de l'administration de la justice dans le domaine de l'information.

La FPJQ demande en outre au ministre des communications de donner suite aux promesses du gouvernement de doter le Québec d'une législation garantissant la liberté de l'information. Une telle loi, aux yeux de la FPJQ, devrait garantir:

- la protection des sources d'information par la reconnaissance du secret professionnel des journalistes;
- que le journaliste ne puisse témoigner sur des faits recueillis dans l'exercice de ses fonctions;
- et enfin, que tout matériel journalistique soit insaisissable et ne puisse être mis en preuve devant les tribunaux.

La FPJQ demande au ministre de la Justice de donner des directives strictes aux corps policiers de ne pas entraver le travail des journalistes.

Entre-temps, elle recommande à tous ses membres de refuser toute forme de collaboration avec l'administration de la justice qui serait susceptible de confondre le public sur le véritable rôle de la presse en démocratie.



Marc Ruel, président du GQE

## Groupe québécois d'entreprises

# La survie de la PME



gilles boivin

du bureau du Soleil

MONTREAL — Réunir des hommes d'affaires et chefs d'entreprises qui sont en compétition ouverte sur le marché et les amener à échanger et partager leurs compétences n'est pas une mince affaire. Encore moins, s'il faut concilier les options politiques de tout ce beau monde. Lentement et sans bruit, un organisme fondé en 1974 et qui a grandi dans l'ombre depuis, est en passe de réussir ce tour de force: le Groupement québécois d'entreprises Inc.

Et pour y parvenir, le GQE a carrément mis de côté l'avenue politique: pas de mémoires, pas de déclarations tapageuses sur les questions politiques de l'heure. Dans cet organisme privé "à but lucratif" on a misé sur l'échange et les services pour tenter d'apporter aux dirigeants de la PME un appui direct. Peu connu du grand public, le groupement qui recrute ses membres chez les PME (moyenne de 50 à 100 employés par entreprise) et qui ont leur siège social au Québec et qui ont des intérêts québécois majoritaires, fonctionne selon la formule des clubs industriels.

Une fois par mois, les membres, regroupés dans 35 clubs industriels, se rencontrent pour échanger sur leurs expériences et partager leurs compétences (sur la négociation d'une marge de crédit, un projet d'expansion, la gestion de l'entreprise, etc). Ces fondateurs de l'organisme ont fait le pari qu'en réunissant ainsi régulièrement les "décideurs" de la PME — pour être membre il faut être président, propriétaire ou membre de la direction de l'entreprise — les échanges ne pourraient que déboucher sur des acquis tangibles.

### Un support direct

Ouvrant souvent seul, le dirigeant de PME ne peut pas être un surhomme compétent en tout, rappelle le président du GQE, M. Marc Ruel, au cours d'une entrevue. La part des chefs d'entreprise québécois sont des "patentés", des gars de production qui savent comment fabriquer leur produit mais ont peu de compétence dans la vente, le marketing, le financement et autres secteurs névralgiques de la gestion d'une entreprise.

C'est pour pallier à ces faiblesses évidentes que ce groupement d'hommes d'affaires s'efforce de rassembler ces chefs de PME d'abord pour les amener à profiter de leurs compétences respectives et aussi pour se doter de services qui seraient hors de portée du chef de PME isolitaire.

Ainsi, par exemple, le GQE a mis sur pied un certain nombre de services centraux. Par exemple un fonds d'assurance-groupe et assurance-vie pour

ses membres et leurs employés à des taux d'autant plus avantageux qu'il agit lui-même comme son propre courtier.

De la même façon, le groupement axe ses efforts sur une formule qui permettrait de mettre à la disposition de la petite entreprise, sur une base régionale et à des coûts abordables les services de l'informatique. "Il s'agit de voir comment, dans une région comme Drummondville, avec son bassin de 45.000 habitants et sa centaine d'entreprises, les services d'informatique pourraient être regroupés ou régionalisés pour servir à plusieurs utilisateurs qui n'ont pas les moyens de converser régulièrement avec leur propre ordinateur ou louer les services d'un autre", explique M. Ruel en soulignant qu'un fonctionnaire prêt par le gouvernement fédéral au GQE travaille présentement à ce projet.

### Ouvrir des marchés

Mais l'action du groupement ne s'arrête pas là. Après avoir constaté que "la majorité de ses membres" ne font et n'ont pas le temps de se lancer sur le marché de l'exportation, le GQE s'est mis en tête de leur faire voir les possibilités du marché extérieur.

C'est dans cet esprit qu'une société à but lucratif est en train de naître, Québec-Export, justement pour promouvoir les produits des membres de l'organisme sur les marchés étrangers. Le groupement s'est déjà acquis les services de négociants pour les marchés de l'Irak, de l'Irak et de l'Égypte et envisage de porter à une demi-douzaine le nombre de ces experts de la vente à l'étranger. Ces derniers, regroupés dans une société des négociants seraient propriétaires, conjointement avec le GQE, de la firme Québec-Export et se chargeraient de mousser la vente des produits québécois sur les marchés extérieurs.

La prochaine étape que vise le groupement est justement de susciter la création de consortiums parmi ses membres afin de répondre à la demande pour divers produits sur les marchés extérieurs. On va essayer d'augmenter leur production en prospectant, par le biais d'Export-Québec, des marchés pour eux. Il faut amener nos chefs d'entreprises à ouvrir leur marché et à exporter", soutient Marc Ruel.

### Des conseils d'administration "mobiles"

Mais il ne suffit pas d'augmenter la production pour assurer la survie de la PME, souligne-t-il en faisant état des multiples PME qui n'arrivent pas à asséoir solidement leurs activités.

La majorité de ces PME sont portées à bout de bras par un propriétaire unique qui n'a pas toujours toutes les compétences pour assurer une saine gestion de son entreprise, ni les moyens de s'assurer les services de professionnels

Les petites et moyennes entreprises (PME) qui jouent un rôle important dans l'économie québécoise doivent sortir de leur isolement si elles veulent assurer leur survie. C'est ce à quoi veut s'employer le Groupement québécois d'entreprises. Gilles Boivin a rencontré son président Marc Ruel.

aguerris. C'est justement pour pallier à ces carences inévitables que la PME que le groupement travaille présentement à un projet qui lui tient particulièrement à cœur.

Pour Marc Ruel, il ne fait aucun doute que l'une des façons les plus sûres d'assurer la survie à long terme de l'entreprise est de la doter d'un conseil d'administration extérieur (autre que l'épouse, le frère ou le fils du propriétaire) capable de le conseiller judicieusement sur les divers aspects de la gestion de son entreprise. La majorité des PME québécoises n'ont pas de tels CA.

Le groupement entend donc mettre sur pied une banque de directeurs qui pourraient siéger sur de tels conseils d'administration et seraient mis à la disposition des PME. Déjà depuis un an ou deux, plusieurs membres du groupement exercent une telle activité et font profiter les PME de leurs connaissances pratiques de divers secteurs d'activités. "Nous allons procéder systématiquement à un relevé des personnes capables et désireuses d'agir à ce titre de façon à pouvoir mettre à la disposition de nos entreprises-membres de tels "CA mobiles". Ce relevé sera effectué à l'aide d'un questionnaire qui doit être expédié bientôt aux membres afin de déterminer le profil de ceux qui pourraient agir comme directeurs sur ces conseils d'administration.

### Maintenir l'entreprise

Le groupement s'est en outre arrêté au problème particulier des PME québécoises qui faute de relève, sont forcées de fermer ou de vendre lorsque le propriétaire quitte. On s'affaire donc à mettre en oeuvre le Groupement des financiers d'entreprises dont le rôle sera justement de se porter acquéreur de ces entreprises.

Cet organe autonome qui fonctionnera un peu comme un Sodeq deviendra en quelque sorte le holding du groupement. C'est lui qui se chargera d'acheter les firmes québécoises à vendre ou d'apporter un appui financier au petit propriétaire qui se cherche un appui financier ou un partenaire.

Non seulement une telle entreprise permettra d'éviter les fermetures ou la vente à des intérêts étrangers, souligne M. Ruel, mais elle servira en outre à resserrer les liens entre les membres du groupement qui détiendront ainsi des intérêts communs.

C'est en fait cet esprit d'entraide économique que s'efforce d'inculquer à son membership le Groupement québécois d'entreprises. Pour Marc Ruel, il ne fait aucun doute que la PME québécoise, mal représentée ("Le CPQ, c'est la grande entreprise et la Chambre de commerce ne représente pas vraiment la PME", souligne-t-il) et peu regroupée devra définitivement s'orienter vers ce type d'entraide et se serrer les coudes si elle veut survivre et prospérer. Un objectif d'autant plus important que l'économie québécoise est largement tributaire de la PME, notamment au chapitre de l'emploi.

# Le plan Biron: une utopie

MONTREAL — Le plan Biron est une utopie et le Groupement québécois d'entreprises l'a déjà clairement laissé entendre au député de Lotbinière M. Rodrigue Biron, lorsqu'il les a rencontrés pour leur faire part de sa formule. C'est plutôt vers un réaménagement de la formule d'épargne-actions que le gouvernement devrait se tourner pour trouver une solution acceptable et efficace aux problèmes de financement des PME québécoises.

Le Groupement québécois entend d'ailleurs demander au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, de modifier le régime de l'épargne-actions pour permettre aux PME d'être admissibles à ce régime sans pour autant être forcées d'investir des dizaines de milliers de dollars pour s'inscrire à la Bourse.

Selon M. Marc Ruel, le président du GQE, il s'agit là de la seule formule qui pourrait permettre aux entreprises québécoises de passer à travers la difficile situation que créent les taux d'intérêt de l'ordre de 18 à 20 pour 100 auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises actuellement.

Ce dernier soutient que la plupart de ces PME n'ont ni le goût ni les moyens de devenir des sociétés pu-

bliques inscrites à la Bourse. Elles n'ont donc pas accès à ce type de financement qui leur permettrait d'acquiescer des fonds à des taux qui avoisinent souvent les 6 pour 100 (certaines entreprises ne paient même pas de dividendes sur leurs actions inscrites en Bourse) et doivent se financer auprès des institutions financières, à des taux d'intérêt qui, depuis deux ans, ont dépassé en moyenne les 15 pour 100.

Après avoir souligné que 70 pour 100 des PME ne passent pas à travers leurs premières sept années d'existence au Québec, M. Ruel presse le gouvernement d'intervenir rapidement pour aider les entreprises à traverser cette période particulièrement difficile sur le plan financier.

Pour le GQE, le plan Biron ne constitue pas une réponse acceptable aux éternels problèmes de financement de la PME québécoise. Loin d'être persuadé d'abord que les PME accepteraient d'ouvrir publiquement leurs livres, M. Ruel accuse le plan Biron de faire entrer les syndicats par la porte arrière dans la PME. Quant à la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, ce dernier doute que le seul fait de détenir

une ou des actions dans l'entreprise ne fasse grimper de façon sensible la productivité. "Il ne travaillera pas plus pour un hypothétique boni de quelques dollars. Et que dira ce même travailleur si l'entreprise ne fait pas de profit?"

Le plan Biron, rendu public la semaine dernière proposait en effet de créer une cote spéciale à la Bourse pour les actions de la PME qui seraient ainsi disponibles pour les travailleurs de l'entreprise et le public. Cherchant à rendre moins onéreux le coût du capital de risque pour ces PME, le formule du député de Lotbinière exigeait en contrepartie une transparence dans la gestion (participation des travailleurs et droit de regard du groupe d'employés via leur syndicat ou des représentants élus) que les dirigeants des quelque 7.000 entreprises manufacturières du Québec ne semblent pas disposées à concéder selon M. Ruel.

Or, estime ce dernier, le régime Parizeau d'épargne-actions pourrait facilement solutionner ces problèmes de financement sans chambarder la structure de l'entreprise. Le GQE a estimé d'autant plus justifié d'exiger pour les PME, une participation à ce régime qu'il a surtout bénéficié jusqu'ici à la grande entreprise. "Celle qui en a justement le moins besoin", soutient M. Ruel.

## Il ne s'agit pas de démolir le manège de la Grande-Allée

Sujet: Mémoire sur la restauration des fortifications de Québec, décembre 80  
Objet: Le manège de la Citadelle.

14 — Dans notre mémoire, à l'article 14.2, page 9. Nous recommandons de démolir et remplacer le manège militaire de la Citadelle.

14.6 — Nous réalisons, que plusieurs personnes ont confondu ce manège de la Citadelle avec celui situé sur l'avenue Laurier (ou Grande-Allée), près du parlement.

14.7 — Ce Manège militaire de l'avenue Laurier, étant l'un des plus beaux bâtiments de Québec, il n'est certainement pas question pour nous d'en demander la démolition.

14.8 — Le bâtiment qui nous concerne est ce manège militaire, ou salle d'exercices, situé dans le fossé ouest de la Citadelle (cour-tine de la Glacière), c'est un ba-

timent très bien construit, et en bon état. Il est bien utilisé présentement. Il aurait été construit vers 1920.

14.9 — Toutefois, il est placé en plein milieu des ouvrages défensifs de la Citadelle, et c'est justement ces ouvrages défensifs que Parcs Canada propose de restaurer afin "de redonner à l'ensemble des fortifications la puissance d'évocation d'une ville fortifiée".

14.10 — En fin de compte, ce bâtiment est très mal placé, et par son ampleur, et sa couleur, il dégrade complètement cette partie défensive la plus imposante de la Citadelle.

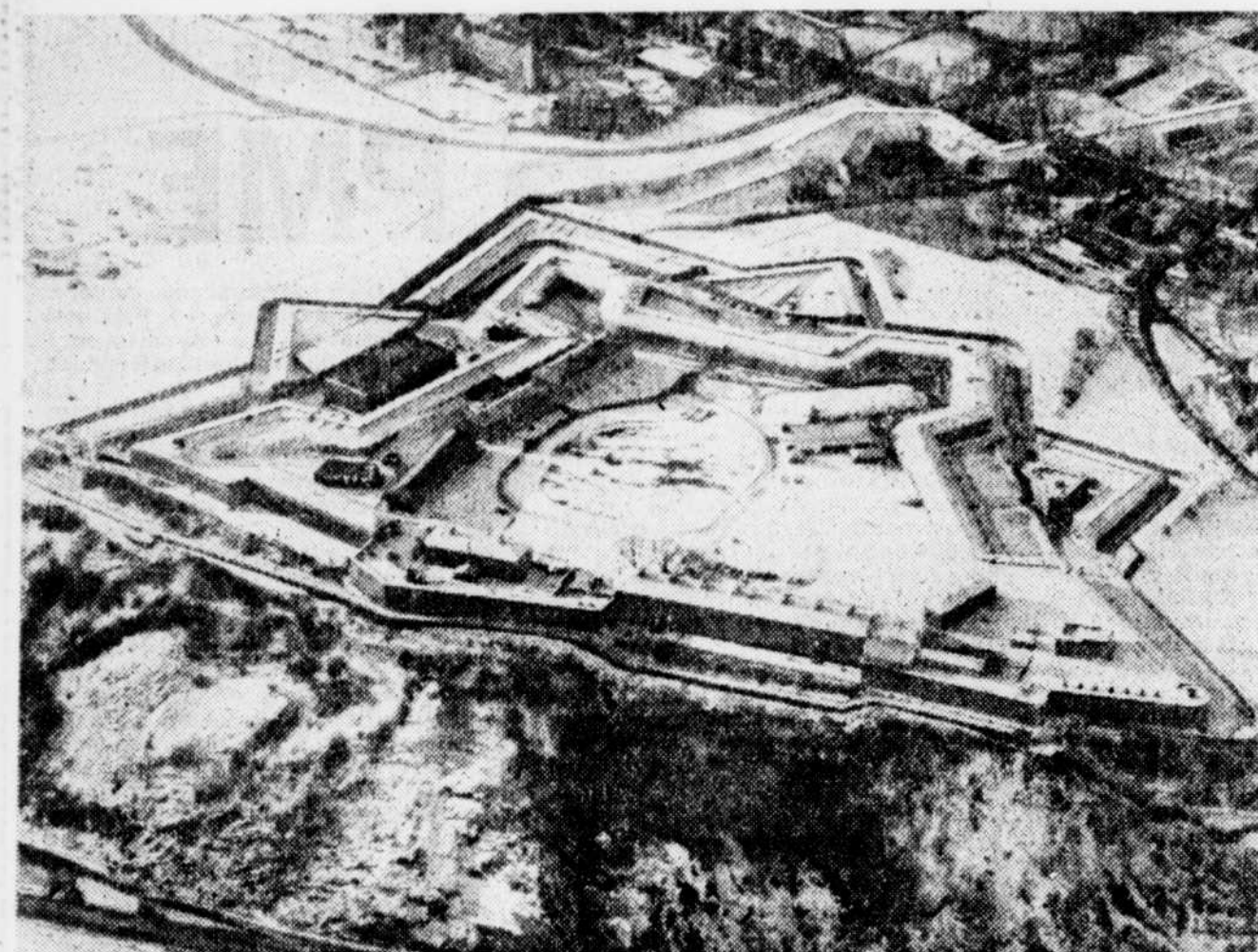
14.11 — Considérant l'importance d'une telle salle pour l'utilisation présente et future de la Citadelle, nous recommandons de la remplacer par un bâtiment neuf qui serait construit sous terre, et en dessous du terrain de pa-

rade, qui serait réaménagé sur son toit. Ce nouveau bâtiment serait au centre des opérations et pourrait être planifié pour servir de salle polyvalente répondant à toutes les fonctions présentes et futures de la Citadelle.

14.12 — Il est bon de spécifier que le coût de la démolition et de la reconstruction de ce manège pourrait peut-être atteindre le million de dollars, ce qui serait très intéressant pour l'industrie de la construction qui végète présentement dans notre région. De plus, notons que la Citadelle est un apport économique et touristique très important pour Québec.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec

René Robitaille, ingénieur  
président du comité de la sauvegarde du patrimoine



Une vue de la citadelle de Québec.

## Des conclusions différentes tirées d'éditoriaux

J'espère de tout cœur que peu de gens ont lu l'article rédigé par M. Gilles Lesage, le 20 janvier 1981, dans LE SOLEIL. Car ils auraient bien cru que M. Claude Ryan est effectivement guidé par la main de Dieu, tellement les éloges à son égard sont démesurés, tellement le charisme que lui donne M. Lesage est hors de la réalité politique qui commande que le chef d'un parti ne soit contredit, surtout lorsque celui-ci prépare une élection prochaine. M. Lesage semble complètement oublier que nous sommes en politique... Son expérience ne lui aurait-il pas appris quelques trucs?

Que contient cet article? Rien d'autre qu'une série de bons mots à l'endroit de M. Ryan, lesquels bons mots sont souvent suivis de superlatifs, toute proportion jetée à la poubelle. Peu ou prou au sujet de son véritable travail au sein du PLQ: l'image qu'il projette, le respect qu'il inspire, l'intelligence qu'il déploie à qui veut l'entendre. Qui veut l'entendre?... L'auteur ne s'attardant qu'aux artifices qui ne prouvent absolument rien. Est-ce là une démonstration du principe d'information en politique que veut se donner LE SOLEIL?

LE SOLEIL veut-il perpétuer le procédé bien établi qui consiste à traiter la politique sous ses aspects les plus spectaculaires: les déclarations-choix vides de sens, les apparences souvent trompeuses, la durée des applaudissements à la suite d'un discours... Toutes ces choses anodines, pour ne pas dire stupides, que l'on commente visiblement. Et pendant ce temps, l'"oublie" d'analyser les véritables lignes de fond qui guident les actions des politiciens, on "oublie" de se demander si certains gestes alimentent vraiment l'action politique d'éléments novateurs, on

"oublie" de mesurer l'étendue des conséquences de certaines politiques, etc. Mais vous me direz que l'on accorde aussi de l'espace à ces considérations. Je vous répondrai alors que la proportion de l'espace consacré aux points mentionnés ci-dessus est beaucoup moindre que celle qui est attribuée, entre autres, aux discours politiques qui ne sont que l'emballage coloré d'un contenu plus grisâtre! Il s'agit de choisir. Car, bientôt, si ce n'est déjà fait, on mesurera le contentement d'un politicien par la largeur de son sourire!

J'aurais compris si ce texte avait été écrit par un membre du PLQ: son enthousiasme à la suite du dernier conseil général du parti l'aurait poussé à écrire ce texte et à l'envoyer, pour publication, au SOLEIL. Cependant, dans ce cas, le texte aurait été placé à la Page des lecteurs, non à la Page éditoriale. Mais, le signataire est membre de l'équipe éditoriale de ce journal, c'est donc dire que sa publication fut d'abord discutée; à moins que seuls les éditoriaux soient soumis à cette procédure, non pas la chronique "au fil des idées". Reste à savoir... De toute façon, peu importe, car le seul fait de publier cet article sous la signature d'un journaliste suppose certaines choses...

Je vous laisse donc sur cette question: la décision de faire paraître cet article démontrerait-elle que le principe de l'information politique du journal serait basé sur le jeu des images, des apparences et des artifices???

Jacques Simard  
Loretteville

M. Gilles Lesage

Il n'est pas dans mes habitudes de critiquer ouvertement les écrits d'un journaliste ou d'un

éditorialiste. Mais quand on en est rendu à se demander sérieusement si une personne mérite vraiment ce titre d'éditorialiste, il y a matière à écrire dans la Page des lecteurs et à clamer haut ce que plusieurs pensent tout bas.

Deux gouttes, et non pas une seulement, ont fait déborder le vase: vos deux écrits du samedi, 17 janvier 1981 et du mardi, 20 janvier 1981. Commençons par celui de ce samedi-là où vous avez essayé de faire l'analyse de l'économie québécoise actuelle. Ma requête est pour vous demander de ne plus rien écrire sur le sujet avant d'avoir pris des cours sur l'économie à l'université où vous enseigniez. Il est très facile de reprendre les paroles de M. Pierre Fortin sans les avoir analysées à fond et sans les avoir confrontées avec ce que plusieurs autres économistes ont déclaré ces derniers temps. Un manque de logique incroyable et une rancœur évidente envers le Parti libéral du Québec ont teinté votre article. Si le gouvernement péquiste avait joué la bonne corde lorsqu'il a réduit considérablement les dépenses gouvernementales, comme vous l'affirmez, le déficit ne serait pas aussi élevé et, après quatre ans de pouvoir, des effets positifs devraient déjà s'en faire sentir. Or il n'en est rien. Il est trop facile aussi de blâmer le gouvernement de M. Bourassa pour blanchir un autre gouvernement qui a quand même quatre ans de pouvoir à son actif, et le temps de faire un tas de bêtises.

L'article du 20 janvier 1981, lui, s'attaque ouvertement à M. Claude Ryan. Depuis que le Parti libéral remporte succès après succès, vous ne pouvez plus le digérer. Et c'est sur M. Ryan que vous reportez toute votre hargne. Vous n'acceptez pas que le Parti libéral ait les deux pieds bien sur terre et qu'il soit bien préparé sur les deux fronts, soit organisation et contenu.

Vous critiquez le manque de nuance des analyses de M. Ryan. Et pourtant, le programme que M. Ryan a adopté est un exemple de cette nuance et de cette écoute de la société que vos yeux bandés ne voient point. A part votre journal, tous les commentaires ont été unanimes, à savoir que le programme constitue une excellente plateforme électorale, et non une bible pour des militants ignares qui font une profession de foi à leur chef. La façon cavalière dont vous traitez les 400 militants qui étaient au conseil général du 17 et 18 janvier dernier est elle-même dépourvue de toute nuance. Ce qui est essentiel dans toute cette histoire, c'est le produit que le Parti libéral apporte à la société. Et quoi que vous en disiez, la société québécoise saura voir le travail énorme qui se fait actuellement au sein du Parti libéral. Si le parti

## La gestion des locaux est déficiente à l'U. Laval

Monsieur Jean-Guy Paquet  
Recteur  
Cabinet du recteur  
Pavillon des sciences  
de l'éducation  
Université Laval

Une journée, un cours a dû être annulé faute de salle où le donner. Ce n'est qu'à 10h15, quinze minutes avant l'heure du cours selon l'horaire, que l'on a pu aviser les étudiants d'un changement d'heure et d'un local provisoires. Et je trouve indécemment que les autorités responsables de l'affectation des locaux invoquent cette nouvelle règle, selon laquelle il est inadmissible de demander une salle pour une seule heure entre 10h30 et 12h30: cette règle en effet n'a été signifiée aux personnes qui préparent les horaires qu'à près qu'elles aient mis au point ceux de ce trimestre d'hiver.

Ce cas n'est pas unique, j'en suis sûr. Et je ne parle pas des tableaux format timbre-poste, des salles trop petites, trop froides ou mal ventilées, et du temps perdu à voyager d'un bout à l'autre du campus. Vous laissez persister, Monsieur le recteur, un système de gestion des locaux grossièrement inadéquat. Il est difficile de résister à la tentation de lancer des accusations d'incurie...

Mais comment ne pas céder à la colère quand on sait pertinemment que tous ces inconvénients ne sont pas inévitables? Par exemple, un étudiant de maîtrise a démontré concrètement qu'on peut appliquer la programmation linéaire à l'affectation des locaux. Mais ses résultats, pourtant prometteurs, ont été accueillis plutôt froidement par les autorités responsables.

Et le plus inquiétant dans tout cela, Monsieur le recteur, c'est que le problème de l'affectation des locaux n'est qu'un aspect du fonctionnement généralement déficient des services de soutien à l'université Laval. Le palmarès des "perles" administratives serait interminable. On installe des supports à bicyclettes sans laisser des deux côtés l'espace qu'il faut pour pouvoir y ranger et en retirer les vélos. Le Bureau du registraire a avancé au 5 janvier la date de remise des notes, alors que le CTI prévoyait débrancher le lecteur

optique le 23 décembre: sans les interventions in extremis qui ont sauvé la situation, cela aurait empêché la compilation par ordinateur de certains examens. La Réserve du premier cycle se permet d'imposer unilatéralement des restrictions sur la nature des services qu'elle rend, pour reporter sur les professeurs usagers une part du fardeau des périodes de pointe: vous ignorez peut-être que, dans les universités qui se respectent, la responsabilité des professeurs se limite à produire leurs listes de lecture à temps pour les échéances prescrites. Et je ne parle pas du pavillon Casault, ce labyrinthe qu'on croirait conçu comme une expérience par des chercheurs en psychologie du comportement. Faut-il poursuivre l'énumération? On devrait instituer un prix citron pour la plus grosse bourde administrative!

Monsieur le Recteur, vous chevauchez une hydre bureaucratique. Vos opérations de charme ne parviendront jamais de voir ce monstre entraîner le chariot de l'excellence vers le boudoir de l'immobilisme. Et si vous, Monsieur le recteur, êtes incapable de reprendre en mains cet odieux attelage, qui a le pouvoir de le faire?

Je vous adjure donc de vous attaquer vigoureusement à cette tâche. Et je me permets de vous mettre en garde contre la tentation de n'y voir qu'un problème de relations publiques. Car en cette période de resserrments de crédits et de compressions budgétaires, l'incohérence administrative est coûteuse et la poursuite de l'excellence dans l'enseignement et la recherche deviendra impossible si elle ne peut s'appuyer sur une excellence

comparable dans les services de soutien.

Je reviens en terminant sur le problème de l'affectation des locaux, qui constitue à mon sens la menace la plus grave et la plus immédiate à la qualité de l'enseignement. Les programmes de construction étant soumis, comme le reste, à des restrictions très sévères, nous n'avons d'autre choix que de mettre en place des outils de gestion qui nous permettront d'attendre un haut degré d'efficacité dans l'utilisation de nos locaux. De toute évidence, le présent système est complètement dépassé. La prochaine crise aura lieu dans huit mois. Il faut dès maintenant mettre à contribution les ressources intellectuelles que nous avons à la portée de la main pour concevoir et implanter un système de gestion efficace des locaux. Administrer, c'est prévoir. Et si nous le voulons, la prochaine crise n'aura pas lieu.

Enfin, je veux vous informer que j'envoie cette lettre pour publication au journal LE SOLEIL, ainsi qu'au "Fil des événements". Je ne vous cache pas que j'espère ainsi encourager d'autres citoyens, membres ou non de la communauté universitaire, à vous communiquer leurs observations sur le fonctionnement de l'université Laval. Car, après tout, celle-ci est une institution financée principalement à partir des fonds publics et vous devez être responsable devant les citoyens de sa gestion.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

André Lemelin  
professeur adjoint  
département d'économie.

## Moscou empêche un jeune Juif d'émigrer

La présente est pour porter à l'attention de vos lecteurs la situation extrêmement pénible vécue par un jeune Juif ukrainien, nommé Moïse Tonkonogi.

Ce jeune homme, âgé maintenant de 28 ans, est détenu présentement dans un camp de travail près d'Odessa, Ukraine, en URSS. Pourquoi? D'abord et avant tout parce qu'il dérange. Il ne dérange pas, bien sûr à la manière d'un Sakharov, ni d'un Pliouchtch. Il n'est ni académicien, ni écrivain, ni quoi que ce soit d'illustre ou d'éclatant. Non, il n'est qu'un modeste technicien en électricité. Il travaillait, avant son arrestation en mars 1980, dans une fabrique de bottes. Il n'a même pas tenté de fonder un syndicat autonome, ni essayé de surveiller l'application des accords d'Helsinki. Non vraiment, il n'a aucune notoriété politique, scientifique ni artistique. Il n'est en lice pour aucun prix Nobel, encore moins pour un prix Lénine. Alors, bien entendu, les agences de presse ne parlent pas de cas de ce genre. Il n'est, comme on dit chez nous, qu'un "petit poisson dans un grand lac". Ainsi, son éventuel internement à plus long terme risquerait fort de passer inaperçu.

M. Tonkonogi a le tort principal de vouloir, obstinément, rejoindre son père, sa mère et sa sœur, qui ont émigré en Israël, en 1973. Toute sa famille a obtenu son visa d'émigration, sauf lui. On lui avait promis, à l'époque, qu'il en aurait un, mais il lui fallait être patient. Vers 1978, il tenta de rappeler cette promesse aux autorités locales, à Odessa. Il fut jeté à la porte des bureaux, assailli par des "inconnus" qui, justement, passaient par là, et reçut une légère condamnation pour "hooliganisme". Il perdit, c'est normal apparemment, son emploi, et fut ensuite arrêté, à la mi-mars 1980, sous l'inculpation de "parasitisme".

Ses parents n'ont pas réussi à savoir à quel endroit il est détenu exactement. Par des contacts officieux, ils ont appris qu'il était près d'Odessa. Tout récemment, on leur a appris que Moïse pourrait être libéré le ou vers le 8 février 1981. Mais ils ont peur, ces parents, très peur.

Leur fils, en effet, n'aura pas d'emploi, à sa sortie de camp de détention, et n'aura pas non plus

d'adresse légale. Ne risque-t-il pas de se voir alors arrêté à nouveau, et déporté vers l'intérieur, en Sibérie ou ailleurs?



Moïse Tonkonogi

Alors, qu'est-ce qui va se passer maintenant? Que vont faire de ce jeune inconnu, les autorités soviétiques? Est-ce qu'il a assez payé de sa personne maintenant, pour pouvoir espérer exercer enfin son droit de quitter librement son pays, droit prévu par la Convention internationale des Nations-Unies sur les Droits politiques et humains (article 12, alinéa 2), et dont l'URSS est signataire depuis 1976? Faut-il craindre plutôt que son anonymat relatif ne permette à quelque policier bureaucrate de lui infliger un traitement encore plus répressif, à titre d'exemple pour ses amis, parents et compatriotes?

Si cette situation vous paraît, comme à nous, insupportable, vous pouvez exprimer votre désaccord directement à l'ambassadeur de l'URSS au Canada, à l'adresse suivante:

Son Excellence le Dr Alexandre N. Yakovlev  
Ambassadeur de l'URSS  
390, Lisgar Road, Rockcliffe Park

Ottawa, Ont.  
Si vous désirez plus d'informations sur cette affaire, vous pouvez également entrer en contact avec nous, à l'adresse suivante:

Amnistie Internationale  
(Groupe Canada 45)  
a/s M. Denis Bélard  
137, Place Aristote  
Notre-Dame-des-Laurentides, P.Q.

## Une coopérative, c'est quoi au juste?

Cette lettre adressée à monsieur Richard Deschênes de St-Jean-Port-Joli suite à la sienne parue le 12 janvier 1981 dans votre journal n'a pas pour but de l'éclaircir sur les "obscurités transactions" qu'a pu entretenir la Fédération des magasins Coop avec la chaîne d'alimentation Dominion mais plutôt de la "consensier" au phénomène des coopératives.

Immanquablement, à chaque fois que l'occasion m'est donnée d'entendre, d'écouter ou de lire des discours du genre de monsieur Deschênes, je sursaute.

D'une part, j'aimerais connaître "sa" définition de ce qu'est un "militant coopératif" et de plus savoir dans quelle sphère de militantisme, celle du grand capital

assortie de l'étiquette "coopérative" ou de coopératives (petites mais réelles) ou leur but n'est ni le profit ni l'expansion mais bien la véritable coopération, il se place.

Bien que ne répondant pas à son questionnaire sur le pourquoi de la non-acquisition de Dominion par la FMC il m'apparaissait important de lui faire comprendre que certaines entreprises se disent des coopératives alors qu'en réalité ils ne le sont qu'au niveau de leur appellation. Petite mise au point anodine mais émotivement calmante pour moi.

Coopérativement vôtre,  
Jacques Bernier  
St-Sauveur  
Québec

## Surveillez votre vocabulaire, M. Gilet

Radio-Canada CBV  
2505 boul. Laurier  
Ste-Foy, Québec

Attention: M. Robert Gilet, animateur de radio

Lors du programme "Première Edition" des 21 et 22 janvier 1981, vous vous êtes permis de nous fournir tout un étalage de jurons (sacres) québécois dont la population en général et les jeunes en particulier auraient pu se passer.

Je profite de cet incident pour vous rappeler l'importance du rôle que vous jouez et surtout l'influence que vous pouvez avoir sur la qualité de vie de vos concitoyens.

Je vous rappelle, en terminant, que vous êtes à l'emploi

d'une société (Radio-Canada) qui est entièrement à la charge des contribuables et qui se doit, par le fait même, d'offrir des services de qualité à sa clientèle.

Acceptez mes salutations.

André Sanschagrin  
Directeur  
Ecole Ste-Monique  
Les Saules

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Gros lot à une citoyenne de Beauport

# La vente de la bougie plafonne

par Guy DUBE

"Je me demande ce que je vais faire avec tous ces \$25.000..."

Mme Sylvie Pouliot, du quartier Sainte-Thérèse-de-Lisieux à Beauport, a éclaté en sanglots, hier, en apprenant qu'elle venait de gagner le gros lot de \$25.000 de la bougie du Carnaval.

Après avoir embrassé son mari Michel, elle s'est ressaisie un peu et a lancé: "On va commencer par payer l'auto neuve qu'on vient de s'acheter... Puis on va en placer une partie."

Mme Pouliot a une fillette de 10 mois et travaille au ministère québécois des Transports. Juste avant de partir, elle s'est retournée nerveusement et m'a dit: "Dites à mon boss que je ne travaillerai pas demain."

De son côté, la deuxième grande gagnante du concours de la bougie, Mme Marcelle Ouellet, du quartier Limoilou de Québec, a préféré un chèque de \$5.000 à une Chevette (ou Acadian). Cinq autres prix de \$1.000 chacun ont également été tirés au sort. Les gagnants sont Anne-Marie Boucher (Montcalm), Solange Rioux (Frontenac), Lucie Lépine (Champlain), Denis Genest (Laval) et Jacques Tardif (Cartier); ce dernier a préféré les \$1.000 à un voyage pour deux personnes aux Bahamas, avec une allocation de dépenses de \$500.

En tout, la bougie a fait 90 gagnants, sur une possibilité de 141.

74 bougies de plus!

Quant au nombre de bougies vendues, il a été de 237.716, soit... 74

de plus que l'an dernier! Les duchés de Champlain, Frontenac et Laval ont enregistré des baisses.

Le montant d'argent ainsi recueilli est de \$475.432, comparativement à \$475.284 l'an dernier.

L'objectif "réaliste" que s'étaient fixé les organisateurs de la soirée de la bougie était de 250.000 pour un montant total de \$500.000.

## Sculpture sur neige

Il y avait tellement de monde dans la rue Sainte-Thérèse, hier (c'est vrai qu'il faisait beau) qu'on aurait cru que le Carnaval était déjà commencé.

Les milliers de visiteurs en ont profité pour admirer les quelque 100 monuments qu'on y retrouve et également pour voir les participants au concours national de sculpture sur neige qui a pris fin en après-midi.

Les grands gagnants de ce concours sont Michel Crête, du Lac Beauport, secondé des sculpteurs Guy Nadeau, de Saint-Honoré, et Roger Couture, d'Arvida, qui représenteront le Québec au concours international de sculpture sur neige débutant cette semaine, à place du Palais.

L'autre équipe gagnante est celle du capitaine Réal Bernard et des sculpteurs Dan Berg et Nuguel Joyal, tous trois du Manitoba, qui, eux, représenteront le Canada au concours international. Le thème choisi par l'équipe québécoise est "Calédonia de violons", tandis que

celui des Manitobains est "Bal à l'huile à la petite poule d'eau."

## 600.000 personnes

Au-delà de 600.000 personnes sont attendues au 27e Carnaval de Québec cette année.

Déjà, 90 pour 100 des chambres des hôtels de la région sont réservées.

Reconnu comme étant le plus grande fête de la neige au monde et la troisième carnaval d'importance sur le plan international, le Carnaval de Québec, même si son cœur a déjà commencé à battre, ne prendra son envol officiel que mercredi soir, et ce jusqu'au 15 février.

## 420 milles en motoneige

Quatre américains du Maine viendront au carnaval de Québec en motoneige, une randonnée de 420 milles.

Larry Koob, Dennis Marquis, Bob Paradis et Ray Soriano doivent en effet quitter la région de Rangeley, dans le Maine, le 12 février, pour arriver à Québec le 14, alors qu'ils seront reçus par le maire Jean Pelletier.

Pourquoi cette randonnée? Pour trois raisons, disent-ils. D'abord pour recueillir de l'argent pour un camp de vacances pour enfants handicapés; deuxièmement en l'honneur de la "journée du Maine" au Carnaval; troisièmement, pour le plaisir de le faire!



Mme Sylvie Pouliot reçoit les félicitations du président du Carnaval de Québec, Gaétan Gagné. À sa droite, Bonhomme Carnaval et la duchesse Marlene, de Montmorency.



La rue du Carnaval était noire de monde, hier.

Le Soleil, Jacques Deschênes



Le Soleil, Jacques Deschênes

Les grands gagnants du concours national représenteront le Québec au concours international. Il s'agit, de gauche à droite, de Roger Couture (Arvida), Guy Nadeau (Saint-Honoré) et Michel Crête (Lac-Beauport).

Voici le nouveau shampooing

# Pret

Des cheveux qui gonflent sans faire les fous!

# Le Carnaval de Québec 1981

## LUNDI, 2 FEVRIER

**19h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**21h00:** Inauguration de la rue du Carnaval, (rue Ste-Thérèse). Départ du défilé. Centre Durocher.

**22h00:** Feu de joie, Parc Dollard

## MARDI, 3 FEVRIER

**19h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Course à pied de la rue du Carnaval (rue Ste-Thérèse). Départ Centre Durocher.

## MERCREDI, 4 FEVRIER

**14h00:** Ouverture du concours international de sculptures sur neige Place du Palais.

**19h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Ouverture de Place Rive-Sud, Lévis.

**20h00:** Course de raquettes, rue du Carnaval (rue Ste-Thérèse). Départ Centre Durocher.

## JEUDI, 5 FEVRIER

**09h00 à 17h00:** Concours international de sculptures sur neige, Place du Palais.

**19h00 à minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.

**19h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

## PLACE DU PALAIS

**19h00:** Ouverture du Carnaval.

**19h30:** Election et couronnement de la reine.

**19h45:** Feux d'artifices. (Télédiffusion en direct de ces événements par CFCM-TV canal 4)

**20h00:** Disco Carnaval

**20h30:** Soirée de la Reine, Place du Manège, Manège Militaire

## VENREDI, 6 FEVRIER

**08h00 à 24h00:** Concours international de sculptures sur neige, Place du Palais.

**09h00:** Place des Enfants, Parc Cartier-Brébeuf

**19h00 à minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.

**19h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles.

**20h00:** Soirée Rétro avec orchestre, Place Rive-Sud, Lévis (à confirmer).

**21h00:** Bal de la Reine, Salle de Bal, Hilton International Québec.

**21h00:** Soirée Bavaroise, Holiday Inn, Ste-Foy.

**21h00:** Bal Chez Boulé, Place du Manège, Manège militaire

**21h00:** Bal des Courtisanes, Centre Municipal des Congrès

## SAMEDI, 7 FEVRIER

**08h00:** Concours international de sculptures sur neige Place du Palais.

**08h00:** Tournoi de Golf sur neige, Club de ski de fond Ouk-Pik, Ste-Brigitte de Laval

**09h00 à 17h00:** Tournoi populaire ouvert de racquetball "La Fléchée du Carnaval", Club Le-Bourgneuf.

**09h00 à 18h00:** Tournoi de handball du Carnaval, Séminaire St-Augustin et Campus Notre-Dame de Foy.

**09h00 à 20h00:** Tournoi international de Ballon Volant "Invitation au Carnaval", PEPS de l'université Laval.

**09h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**09h00:** Championnat Mondial de patinage de vitesse pour dame 1981 (anneau vitesse de Ste-Foy).

**09h00:** Qualifications, Championnat provincial ouvert, ski alpin pour handicapés, Relais Lac Beauport (en collaboration avec Sports et Loisirs Passe-partout).

**10h00:** Concours de sculptures sur neige pour enfants de 6 à 12 ans. Place des Enfants, Parc Cartier-Brébeuf

**A compter de 10h00:** Gala des Violoneux, Galerie Ghagnon, Lévis.

## PLACE RIVE-SUD

**10h00:** Concours de sculptures sur neige.

**12h00:** Animation, journée des enfants.

**20h00:** Animation.

**12h00 à minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.

**13h00:** Course internationale de chiens attelés (à confirmer).

**14h00:** Le Carnaval aux Nordiques, Colisée de Québec.

**14h00:** Championnat de planche à voile sur neige, Auberge Normande, Lac Beauport.

**14h00:** Starmania (Opéra Rock), Grand Théâtre de Québec.

**19h00:** Molstar

**19h00:** Défilé de nuit, départ de l'Hippodrome de Québec "estrade chauffée" (prix d'entrée \$3 adultes et \$1 enfants).

Parcours: Hippodrome de Québec, boul. Hamel ave. Lamontagne, 1ère Avenue, Pont Drouin, Dorchester, boul. Charest, St-Vallier, Marie-de-l'Incarnation.

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles

**21h00:** Carnaval de Rio, Holiday Inn, centre ville.

**21h00:** Soirée "Jeunesse Rétro", Hôtel Loews Le Concorde.

**21h00:** Soirée "Tout le monde danse", Place du Manège, Manège militaire

**21h30:** Soirée "Il était une fois en 1960" avec les Versatiles, Auberge des Gouverneurs, Place Haute-Ville.

**Midi à 15h00:** Le Carnaval des Motoneigistes, Pavillon des Congrès, Expo-Québec. "Jamboree de Motoneigistes" rendez-vous des motoneigistes

## DIMANCHE, 8 FEVRIER

**08h00 à 11h00:** Concours international de sculptures sur neige, Place du Palais.

**08h00 à 16h00:** Déjeuner beauceron à l'Érable Aréna Ste-Marie de Beauce. Sleigh ride gratuit.

**09h00:** Finales, Championnat provincial ouvert de ski alpin pour handicapés, Relais du Lac Beauport

**09h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**09h00 à 17h00:** Tournoi de handball du Carnaval, Séminaire St-Augustin et Campus Notre-Dame de Foy.

**10h00:** Championnat mondial de patinage de vitesse pour dames 1981 (anneau vitesse Ste-Foy).

**10h30 à 14h00:** Brunch de Bonhomme Carnaval, Centre municipal des Congrès

**11h00:** Animation, Place des Enfants, Parc Cartier-Brébeuf.

**11h00:** Les 10 kilomètres du Carnaval: Départ et arrivée intersection Ste-Thérèse et Marie-de-l'Incarnation, Centre Mgr Bouffard

**11h00:** Molstar: Descente de ski parallèle, Côte Kent et randonnée populaire en ski de fond, rue St-Jean

**Midi à minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.

**12h00 à 17h00:** Tournoi populaire ouvert de racquetball "La Fléchée du Carnaval", Club Le-Bourgneuf.

**13h00:** Course internationale de chiens attelés (à confirmer).

**13h00:** Animation Place Rive-Sud, Lévis.

**13h00:** Course de "stock cars" sur neige, St-Lambert, Autoroute de la Beauce sortie 115 (à confirmer).

**13h00:** Animation Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles

**14h00:** Starmania (Opéra Rock) Grand Théâtre de Québec. Championnat de planche à voile sur neige, Auberge Normande, Lac Beauport.

**14h30:** Spectacle de clôture et remise officielle des trophées aux gagnants du Concours International de sculptures sur neige, Place du Palais.

**15h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles

**20h45:** Fiesta Carnavalesque avec "Denis", sous la direction musicale de Sergio Arellano, Place du Manège, Manège Militaire.

## LUNDI, 9 FEVRIER

**09h00:** Place des Enfants, parc Cartier-Brébeuf

**Midi:** Dîner comédie, Hôtel Loews Le Concorde.

**18h00:** Soirée des aveugles, Centre Durocher, (en collaboration avec les Clubs Lions du Québec Métro).

**19h00 à Minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.

**19h00 à Minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Bingo du Carnaval, Place du Manège, Manège Militaire

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**21h00:** Finale du Concours de Moustaches "Troika" et Bal des Moustaches, Auberge des Gouverneurs, Place Haute-Ville

**19h00:** Starmania (Opéra Rock) Grand Théâtre de Québec.

## MARDI, 10 FEVRIER 1981

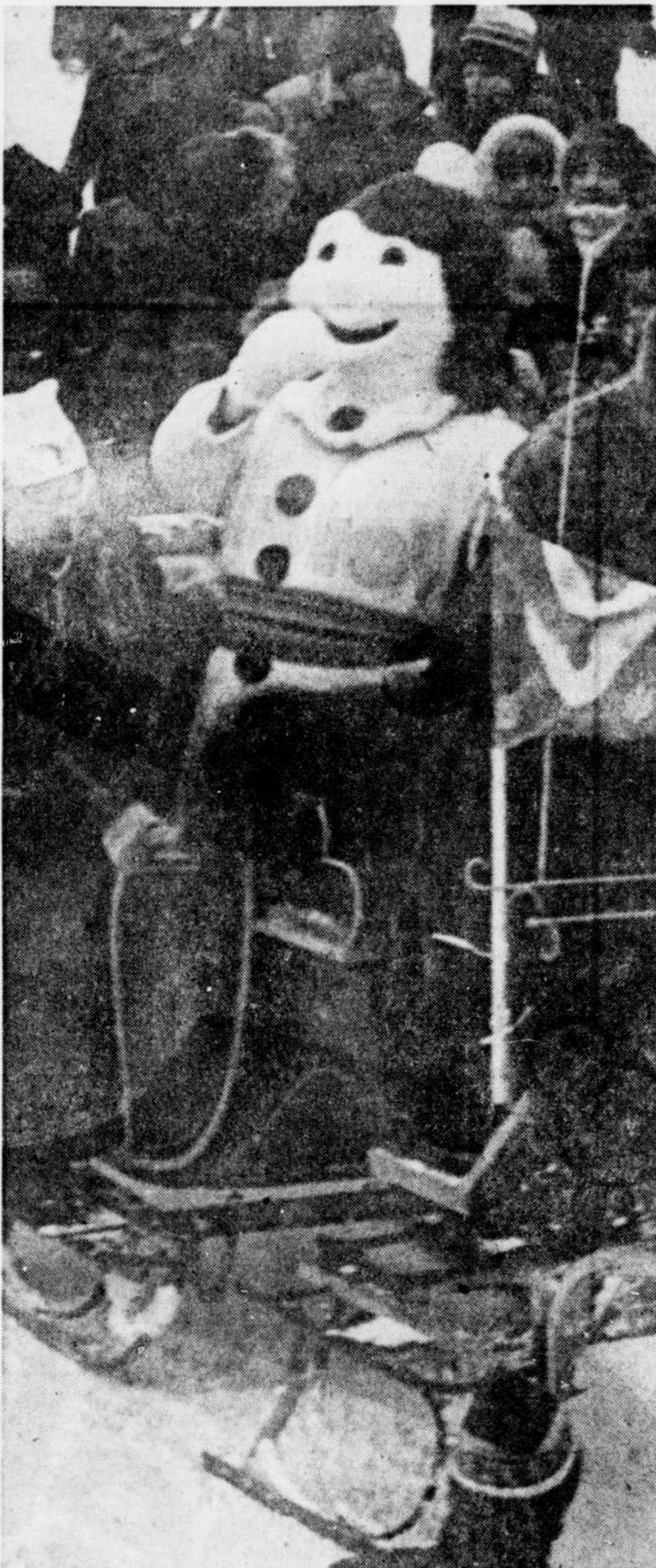
**09h00:** Place des Enfants, parc Cartier-Brébeuf.

**13h00:** Animation Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**18h00 à Minuit:** Tournoi de ballon sur glace, Centre Sportif Marcel Bédard.

**18h00:** Fête Canadienne, Patro Lévis, Salle Champagnat.

**19h00 à Minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.



## Place des Arts (Place Royale)

**Du 6 au 15 février**

**Expositions: 13h30 à 21h30**

- Exposition du Livre.
- Le Mémorial du Québec.
- Les Métiers d'Art d'Acadie, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.
- Photographies des Carnavals 1800-1900, en collaboration avec les Archives Nationales du Québec.
- Exposition d'oeuvres artistiques sur le Carnaval (à confirmer).
- Expo-Artisanat.
- Concours de photographies.
- Exposition de Timbres, en collaboration avec la Société Philatélique de Québec.
- Historique et Dégustation du Caribou.
- Concours de peintures (à confirmer).
- Exposition de Gravures, tirées de la collection de la Banque Nationale.
- Projection de films sur Québec et le Carnaval, en collaboration avec le Ministère des Communications du Québec.
- Démonstrations de différents types d'artisanat.
- Maison Internationale (Voûtes du Palais), en collaboration avec le Service Loisirs et Pares de la Ville de Québec. Exposition artistique des différents pays participant au Concours International de Sculptures sur Neige. (10h00 à 18h00)
- Maisons en Coton: en collaboration avec le Service des Loisirs et Pares, Ville de Québec.
- Concerts Symphoniques (Eglise Notre-Dame des Victoires), en collaboration avec l'Orchestre Symphonique de Québec (à confirmer).
- Spectacles (Théâtre Petit Champlain).

**19h00 à Minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**20h00:** Défilé de mode du Carnaval, Salle de bal, Hilton International Québec.

**20h00:** Le p'tit Bal du Carnaval, Centre Municipal des Congrès (une commandite de Craven "A").

**20h00:** Soirée de l'Age d'Or, Place du Manège, Manège Militaire.

## MERCREDI, 11 FEVRIER

**09h00:** Place des Enfants, parc Cartier-Brébeuf.

**13h00:** Animation Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles.

**17h00 à 19h00:** 5 à 7 du Carnaval, Château Bonne Entente, Restaurant Le Pailleur, Ste-Foy.

**18h00:** Souper canadien, Château Frontenac (réservations nécessaires).

**18h00 à Minuit:** Bonspiel du Carnaval, Club des Employés civils et club de curling Jacques Cartier.

**19h00 à Minuit:** Tournoi de ballon sur glace, Centre Sportif Marcel Bédard.

**19h00 à Minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, arénas de St-Isidore et Pont-Rouge.

**19h00 à Minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**19h00:** Starmania, (Opéra Rock) Grand Théâtre de Québec.

**20h00:** Le Carnaval aux Remparts, Colisée de Québec.

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, Marina de la rivière St-Charles.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**20h30:** Descente aux flambeaux, centre de ski Le Relais, Lac-Beauport.

**21h30:** Concours de coiffure et maquillage excentriques "Carioca", Place du Manège, Manège militaire

## JEUDI, 12 FEVRIER

**07h30 à 11h00:** Déjeuner "Cognac" Montmagny, Centre Civique de Montmagny.

**08h30 à 21h00:** Journée du Carnaval, Tournoi international de hockey Pee-Wee, Colisée de Québec.

**09h00 à 21h00:** Tournoi de hockey Pee-Wee Consolation, Aréna de St-Rédempteur.

**09h00:** Place des Enfants, parc Cartier-Brébeuf

**13h00:** Animation Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**18h00 à Minuit:** Tournoi de ballon sur glace, Centre sportif Marcel Bédard.

**19h00 à Minuit:** Bonspiel du Carnaval, Club des Employés Civils et club Jacques-Cartier.

**19h00 à Minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, aréna St-Isidore et Pont-Rouge.

**19h00 à Minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports, Loretteville.

**20h00:** Disco Carnaval Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**21h00:** Soirée "Acadie", Place du Manège, Manège Militaire

**19h00:** Starmania (Opéra Rock), Grand Théâtre de Québec.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

## VENREDI, 13 FEVRIER

**08h30 à 21h00:** Tournoi international de hockey Pee-Wee, Colisée de Québec.

**09h00 à 21h00:** Tournoi de hockey Pee-Wee consolation, Aréna de St-Rédempteur.

**09h00:** Place des Enfants, Parc Cartier-Brébeuf.

**Midi:** "La Relâche", Centre municipal des Congrès. Durée 15 heures.

**Midi:** Hommage carnavalesque aux femmes d'affaires et aux secrétaires, Château Frontenac, (Dîner: réservations nécessaires).

**13h00:** Animation Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**18h00 à minuit:** Tournoi de ballon sur glace centre sportif Marcel Bédard, Beauport.

**19h00 à minuit:** Bonspiel du Carnaval, club des Employés civils et club de curling Jacques-Cartier.

**19h00 à minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, Arénas St-Isidore et Pont-Rouge.

**19h00 à minuit:** Tournoi de hockey olympique de Loretteville, Palais des Sports de Loretteville.

**19h00:** Starmania (opéra Rock), Grand Théâtre de Québec.

**20h00:** DiscoCarnaval Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**20h00:** Animation, Place Rive-Sud, Lévis.

**21h00:** Soirée bavaroise, Holiday Inn, Ste-Foy.

**21h00:** Soirée Las Vegas, Place du Manège, Manège militaire

**08h00:** Déjeuner "Western" de Calgary rue du Carnaval, rue Ste-Thérèse.

**08h00 à 19h00:** Invitation Carnaval, compétition natation Bouts de choux (10 ans et moins), Arpidrome de Charlesbourg.

**08h00 à 21h00:** Tournoi international de hockey Pee-Wee, Colisée de Québec.

**08h00 à 21h00:** Tournoi de hockey Pee-Wee Consolation, Aréna St-Rédempteur.

**09h00:** Bonspiel du Carnaval, Club de curling Jacques-Cartier.

**10h00:** Challenge Ski parallèle, club Relais du Lac-Beauport.

**A compter de 10h00:** Gala des violoneux, Galeries Chagnon, Lévis.

**11h00:** Animation, Place des Enfants, Parc Cartier-Brébeuf

**11h00:** "Maine" Clam Bake (mets typiques) dans la neige, rue du Carnaval, rue Ste-Thérèse.

(Avec la collaboration du ministère du Tourisme du Maine).

**Midi à minuit:** Tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, arénas de St-Isidore et de Pont-Rouge.

**13h00:** Défilé des canots participant à la course internationale de canots présentée le 15 février. Parcours: St-André, Dalhousie, Côte du Palais, St-Jean, Grande-Allée, La Couronne, 1ère Avenue et Colisée.

**13h00:** Animation Place Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

**13h00 à 17h00:** Happening à la galerie, "Murs blancs cherchent barbouilleurs", Bibliothèque municipale de Ste-Foy.

**13h30:** Compétition de motoneiges sur bosses. (à confirmer).

## PLACE RIVE-SUD

**09h00 à Midi:** Brunch sur neige

**13h00:** Concours "Souque à la corde"

**20h00:** Animation

**14h00:** Vingt-neuvième (29) Championnat Mondial annuel de Sauts de Barils, Pavillon de la Jeunesse.

**14h00:** Starmania (Opéra Rock), Grand Théâtre de Québec.

**17h30:** Buffet du défilé, Auberge des gouverneurs, Place Haute-Ville.

**20h00:** Défilé de nuit. Parcours: départ de l'Université Laval, Boulevard St-Cyrille, Dufferin, Place du Palais.

**22h00:** Feux d'artifices, Place du Palais.

Télédiffusion du défilé de nuit sur le réseau TVA.

**22h00:** Super DiscoPlace Carnaval, marina de la rivière St-Charles.

Expérience de jumelage scolaire

# Des jeunes reviennent ravis de l'Ontario



Le coordonnateur des échanges d'étudiants au ministère de l'Éducation, M. J.-Marie Michaud, s'entretient avec quelques jeunes de Québec.

par Roch DESGAGNE

Les jeunes Québécois de secondaire V qui ont vécu le dernier trimestre de 1980 dans des familles et des écoles ontariennes ont trouvé que dans l'ensemble les conditions de vie des étudiants anglophones sont "plus strictes mais pas mal mieux" que ce qu'ils connaissent ici.

C'est du moins une opinion émise par quelques adolescents rencontrés samedi soir à la gare d'autobus de Sainte-Foy, où ils attendaient impatiemment un groupe de confrères et consœurs venus d'Ontario pour vivre à leur tour trois mois dans un milieu français.

De septembre à décembre, une quinzaine de filles et garçons des commissions scolaires de Tilly, Orléans, Tardivel, Chaudière et Grand-Portage (Rivière-du-Loup), ont fréquenté des écoles de l'Ontario, où ils étaient accueillis par les familles de leurs correspondants.

C'est maintenant à eux de rendre la politesse. À voir la chaleur des retrouvailles, on pouvait constater que l'expérience du jumelage enthousiasme les étudiants.

Ces jeunes sont sélectionnés minutieusement. La facilité d'adaptation et d'intégration, la détermination, la maturité, l'ouverture à une autre culture, un dossier sco-

laire supérieur à la moyenne, et même le sens de l'humour, sont quelques-uns des critères de sélection, exigeants sur tous les plans.

Ce programme d'échanges d'étudiants Québec-Ontario-Alberta vise essentiellement à favoriser la connaissance d'une langue seconde et d'une autre culture.

"C'est une autre culture, une mentalité bien différente de la nôtre. Cela nous fait apprécier notre milieu. J'ai appris plus que jamais durant ces trois mois. C'est plus sévère, mais c'est pas mal mieux. Voir leur formation, c'est déjà un acquis. J'ai appris l'anglais très vite." Ce sont là quelques commentaires des étudiants québécois.

D'autres enchaînent: "Cela complète bien une année scolaire. Nous apprenons à nous mieux connaître. Cela nous fait mieux apprécier le Québec..."

## D'autres échanges

D'ici une semaine, 17 autres jeunes de l'Alberta arriveront à Québec, pour séjourner jusqu'en mai dans des familles d'étudiants de la Commission des écoles catholiques de Québec.

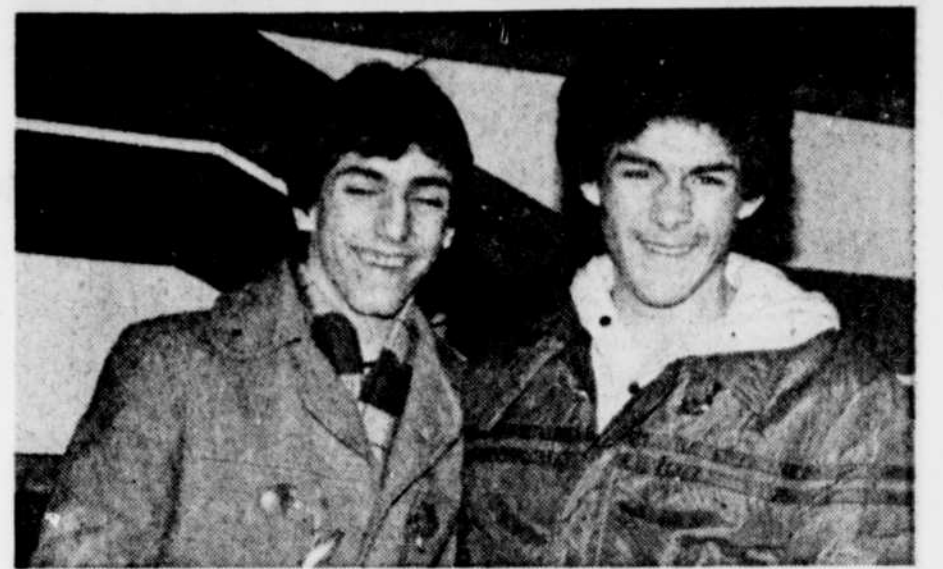
C'est la première fois que ces échanges sont pratiqués de façon

aussi intensive, et M. Jean-Marie Michaud, coordonnateur du programme pour le ministère de l'Éducation du Québec, prévoit que le nombre des jumelages sera aussi important dans la région 03, l'an prochain.

Ces échanges sont rendus possibles grâce à l'étroite collaboration

des écoles, de responsables du ministère et des commissions scolaires, et surtout des élèves et des parents intéressés.

Au Québec, cette année, sur 130 étudiants, une dizaine seulement n'ont pas complété le stage de trois mois à l'extérieur de la province.



Jacques Lemire, de Cap-Rouge, à gauche, et Graham Robinson, de Bancroft, localité située au nord de Peterboro en Ontario, étaient heureux de se retrouver pour un autre trimestre.

**NOUVEAU!**  
Régulière et King Size



ROTHMANS DE PALL MALL  
MONDIALEMENT RÉPUTÉE DEPUIS 1890

# Rothmans

## EXTRA LÉGÈRE



La première  
cigarette extra légère  
dotée de la  
véritable saveur Rothmans.

*Rothmans:*  
première au monde  
pour sa qualité et son bon goût



# Une maison de Charlesbourg brûle deux fois



Le Soleil, Gilles Lafond

Par deux fois, les policiers-pompiers de Charlesbourg ont dû affronter une fumée très dense en combattant l'incendie au 1140 d'Angoulême.

par Andrée ROY

Voir brûler une maison qu'on habite depuis quatre ans est une expérience passablement éprouvante, admettait samedi après-midi M. René Aubé, de Charlesbourg. Mais revoir la même scène trois heures plus tard, voilà qui tourne au cauchemar.

Ça donne un coup, c'est sûr, laissait-il aller, en soirée, tout en tentant de consoler sa fille qui sanglotait à la fois d'énervement et de découragement. "Ça va aller, on est assuré, tout va être correct la semaine prochaine", assurait-il à l'adolescente en larmes. Devant eux, leur bungalow du 1140 avenue d'Angoulême flambait de plus belle.

Les policiers-pompiers de Charlesbourg ont été appelés une première fois sur les lieux, vers 15h30, pour éteindre les flammes qui avaient pris naissance dans la boîte de l'entrée électrique, au sous-sol de la maison des Aubé. M. Aubé revenait de magasiner quand il a vu sa femme, sa fille et une des amies de celle-ci sortir en courant du bungalow et lui crier qu'il y avait le feu au sous-sol.

Sous les ordres du capitaine Rodrigue, une dizaine de sapeurs ont réussi à maîtriser l'incendie en trois quarts d'heure environ. La tâche était ardue à cause de l'épaisse fumée qui envahissait le soassement, mais l'essentiel des quelque \$10,000 de dégâts a pu être circonscrit à cet endroit. À l'étage, meubles, murs, appareils électriques, et même les sacs fraîchement arrivés de l'épicerie étaient recouverts d'une fine couche de suie.

## Hésitation à détruire

Les policiers-pompiers sont repartis après s'être assurés "qu'il n'y avait plus de fumée du tout ni de feu nulle part, pour autant qu'on pouvait en juger", expliquait, tard hier soir, le capitaine Rodrigue. Mais pendant que ses hommes et lui-même changeaient d'uniformes et nettoyaient leur équipement, le feu couvait derrière les armoires de cuisine, au 1140 d'Angoulême.

Vers 18h30, quand les mêmes sapeurs ont été rappelés sur les lieux, les flammes s'étaient rendues jusqu'à l'entretoit. Cette fois, M. Aubé revenait d'une vente d'inventaire où il s'était procuré des vêtements de travail afin d'entreprendre de vider l'eau répandue au sous-sol. Sa femme, réfugiée chez une voisine, l'a alors mis au courant de cette deuxième conflagration en trois heures. "Ça ne ramène pas un homme, naturellement", avouait le quadragénaire en

réussissant quand même à garder son sang-froid.

"On hésite toujours à détruire quand ce n'est pas nécessaire", expliquait encore le capitaine des pompiers, faisant allusion au travail de bûcherons que doivent souvent s'imposer les sapeurs, fracassant murs, plafonds et mobilier à grands coups de haches, à la recherche de la moindre étincelle. Un spectacle que plus d'un propriétaire de maison, même incendiée, juge toujours d'une inutilité barbare.

"Dans ce cas-là, il aurait fallu démolir toutes les armoires", ajoutait M. Rodrigue. Ses hommes ont tout de même réussi à restreindre la marche de l'incendie à la cuisine, qui a été complètement ravagée.

Quittant l'avenue d'Angoulême vers 20h15, les sapeurs de Charlesbourg n'auront eu qu'un court répit. À 21h pile, ils couraient éteindre un incendie dans un logement du 5320 boul. Henri-Bourassa.



Le Soleil, Gilles Lafond

Un intermède inusité pour les enfants du voisinage, un drame pour les Aubé que l'incendie de leur bungalow. Le propriétaire (à gauche, tête nue et à moitié caché par l'homme à la casquette) ne se doutait pas qu'il reverrait la même scène trois heures plus tard.

## Il saute du pont de Québec et il survit

Un jeune homme de 25 ans, qui tentait de mettre fin à ses jours en se jetant du haut du vieux pont de Québec, a eu la vie sauve grâce à l'action conjuguée des éléments naturels.

C'est finalement une bonne couche de neige, du côté nord sous le pont, qui a amorti sa réception au sol.

Le désespéré a une fracture du bassin et une jambe cassée. Chez les policiers de Sainte-Foy, qui l'ont récupéré samedi midi et conduit au Centre hospitalier de l'université Laval, on craint qu'il soit rétabli. L'homme, connu pour ses problèmes de comportement et d'intoxication, ne tente à nouveau d'en finir avec la vie.

Avec permis Assuré

## REPARATIONS

Réparons cuisine, salle de bains, sous-sol, etc.  
Portes, fenêtres de toutes sortes — Isolation. Estimation gratuite.

## RENOVATION Décor

188, av. Lamontagne, Québec 3 522-2084

## CONFERENCE

INSTITUT CANADIEN DES INGENIEURS ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GENIE CIVIL

### SUJET:

Les acquis récents dans le domaine du calcul du béton armé: cisaillement, séisme, détails constructifs.

CONFÉRENCIER: M.S.M. Uzuméri, de l'Université de Toronto.

### ENDROIT:

Quality Inn  
3115, boul.  
Laurier  
Ste-Foy.  
Mardi le 3  
février 1981, à  
17h00  
Tous sont les  
bienvenus

## ÇA "SERRE" À QUOI DE S'EN FAIRE AVEC L'IMPÔT?



Si le temps vous presse, rappelez-vous que l'an dernier, les spécialistes de H&R Block ont aidé plus de trois quarts de million de Canadiens à remettre à temps une déclaration

d'impôt exacte, et ce, à un coût moyen de 20 \$.

Ce n'est pas cher pour se sentir libéré.

Pour être vraiment sûr!

### LES SPÉCIALISTES DE L'IMPÔT.

## H&R BLOCK

Nous pouvons vous aider à obtenir votre remboursement d'impôts fonciers.

Québec 522-7121 Lévis 833-1242  
40, St-Jean (Salaberry) 179, St-Georges  
171, St-Valier Mail Gaires Chagnon  
569, de la Canadière Les Saules  
Gaires Canadière 1095, boul. Masson  
Charlesbourg 278, boul. L'Ormeau  
111, 57e Rue Ste-Foy  
Gaires Charlesbourg Gaires Dupuis

Rendez-vous disponible  
Ouvert en semaine de 9h à 21h — Le samedi de 9h à 17h

Ainsi qu'aux heures de magasinage chez

Sears EATON

Paquet-Syndicat  
Mail St-Roch

Egalement à: St-Georges de Beauce, St-Anselme, Cap-Santé, St-Raymond, St-Agapit, St-Pamphile, La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Haute-Rive, Sept-Îles, Chicoutimi, Dolbeau, Chibougamau

LA MAISON

te propose d'être femme...

— Cours de mannequins professionnels et d'hôtesse d'accueil

Début: 16 et 19 février 1981

Deux soirs par semaine pendant quatre mois, des professeurs réputés vous enseigneront la démarche, le maquillage, la coiffure, la photographie de mode publicitaire, les techniques du défilé classique et moderne, la façon de présenter les collections.

ELLE est une école unique en son genre et la plus importante agence d'hôtesse et de mannequins professionnels à Québec.

- Cours de personnalité féminine (pour dames)
- Début: 4 et 5 février 1981
- 1 cours par semaine - 12 semaines jour ou soir.
- Cours de charme et maintien (pour 14 à 16 ans)
- Début: 10 février 1981
- 1 cours par semaine - 10 semaines
- Cours de maquillage personnalisé
- Cours privés 6 heures de cours

LA MAISON

AGENCE DE MANNEQUINS PROFESSIONNELS ET D'HÔTESSES D'ACCUEIL

55, chemin Ste-Foy, Québec

Pour renseignements, communiquez avec: Francine Lortie, directrice

529-2141

Ecole professionnelle reconnue par le ministère de l'Éducation. Permis d'enseignement professionnel (secondaire, adultes) No. 669513. Permis de Culture personnelle No. 669513.

## Nous avons les mots qu'il faut pour vous donner la parole. Rapidement!

Nous n'irons pas par quatre chemins. Nous allons tout de suite vous apprendre mots, phrases, expressions essentielles. Une langue de tous les jours, des phrases simples et correctes. Puis, nous vous ferons penser dans cette nouvelle langue avec laquelle vous deviendrez vite familier. Prenez vite rendez-vous. La parole est à vous.

## BERLITZ

500, Grande Allée, Bureau 109, Québec  
Tel.: 529-6161

Immersion Totale et leçons particulières.  
Service de traduction et d'interprétation. Les frais de tous les programmes sont déductibles de l'impôt.

"Berlitz" et "immersion totale" sont des marques déposées des Écoles Berlitz—Langues vivantes du Canada Ltée. Permis de culture personnelle No. 669514. Ministère de l'Éducation du Québec.



LE SOLEIL  
vous informe  
au jour le jour...

ABONNEZ-VOUS  
647-3333

## LE MARDI SEULEMENT\*

SEULEMENT

\$1.99  
Prix rég. \$2.99



De 14 heures à la fermeture, procurez-vous le DÎNER comprenant 3 morceaux de Bon Poulet Frit Kentucky, salade de chou, pommes de terre frites et pain à la grecque au prix dérisoire de \$1.99.

\*Aux Villas du Poulet participantes

SEULEMENT

\$1.99  
Prix rég. \$2.99



Poulet Frit Kentucky

La Villa du Poulet

5550, 3e Av. ouest  
Charlesbourg  
430, Bayard  
7, Belle-Rive, Villeneuve

1099, boul. de la  
Chaudière, Cap-Rouge  
9460, boul. Henri-Bourassa  
Charlesbourg  
392, boul. L'Ormeau, Neuchâtel

2577, boul. Père-Lelièvre  
Duberger  
3309, Ch. Ste-Foy, Ste-Foy  
2850, Ch. St-Louis, Ste-Foy

Colin du Progrès, B-Romand  
121, Côte du Passage, Lévis  
186, de l'Esplanay  
1000, La Canadière

## Six morts dans l'Est

Six personnes ont trouvé la mort dans l'Est du Québec rapportait hier la Sûreté du Québec. Du nombre, deux morts suspects dont l'une restait encore à élucider ce matin.

Les enquêteurs de la SQ de Chandler cherchent toujours les raisons pour lesquelles M. Réal Couture, 34 ans, de Grande-Rivière-Ouest, en Gaspésie, était étendu, samedi soir, sur la route 132, à Grande-Rivière-Ouest.

Un automobiliste n'a pu apercevoir l'homme à temps et l'a mortellement frappé. M. Couture gisant sur la partie droite du pavé. Il a ensuite averti les policiers de sa découverte, soit vers 19h35.

Un peu plus tôt le même samedi, vers 15h15, une motoneigiste découvrait, sur le sentier qu'elle empruntait, le corps gelé de Henri Saint-Pierre, 37 ans, un citoyen de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata. M. Saint-Pierre ne présentait aucune marque d'agression et l'autopsie pratiquée sur son cadavre n'a détecté rien d'anormal. On suppose qu'il a pu être victime d'un malaise soudain ou d'un désir de se reposer quelques instants. Le drame s'est produit à un endroit appelé Les Étroits, dans Témiscouata.

Quelque cinq minutes avant minuit samedi, M. Benoît Thibault, 42 ans, de Sainte-Félicité, comté de Matane, décédait quand l'automobile dans laquelle il prenait place est entrée en collision frontale avec une autre voiture sur la route 132 à Petite-Matane.

Une citoyenne de Terre-Neuve, Mlle Gail Charmaine Northcott, 29 ans, est morte sur le coup dans l'impact d'une voiture avec un lampadaire. Mlle Northcott, demeurant au 33 Queen Road à Saint-Jean, Terre-Neuve, était passagère dans cette voiture dont le conducteur, pour des raisons que l'enquête doit préciser, perdit le contrôle. Après un dérapage, l'automobile frappa le lampadaire situé près de la sortie 476 est, sur l'autoroute 20, à la hauteur de Notre-Dame-du-Portage, comté de Rivière-du-Loup.

Enfin, MM. Régis Belanger, 25 ans, domicilié route 185 nord à Notre-Dame-du-Lac, et Willie Ouellet, 62 ans, de Saint-Juste-du-Lac, comté de Témiscouata, ont tous deux perdu la vie quand leurs véhicules respectifs sont entrés en collision lors d'un dépassement. La tragédie a eu lieu sur la route 185 à Notre-Dame-du-Lac.

Dr Marcel Tremblay  
Optométriste  
**EXAMEN DE LA VUE LUNETTES**  
Et verres de contact  
Jours et soirs sur rendez-vous  
**524-2869**  
973, 3e Av., Limoilou, Québec

"aimer c'est"



faire augmenter le rythme cardiaque de votre entraîneur en publiant pour lui un billet tendre... avec nos petits mots doux lors de la St-Valentin le 14 février prochain.  
Appelez-nous  
**647-3311**

# PROFITEZ DES PRIX BRUNET aux 5 points cardinaux de Québec

MAIL ST-ROCH  
QUEBEC  
529-5741

PLACE LAURIER  
STE-FOY  
656-1712

PLACE L'ORMIERE  
NEUFCHÂTEL  
842-9221

PLACE MONT-MARIE  
LEVIS-LAUZON  
837-9363

CARREFOUR  
CHARLESBOURG  
623-1504

Aqua fresh  
Aqua fresh

**AQUA FRESH**  
Dentifrice 100 ml.  
Sugg. 1.85  
**99**  
SUR PLACE



**PAMPERS**  
Couches jetables  
premiers-pas en 24  
Sugg. 5.33  
**459**  
SUR PLACE

**JEAN NATE**  
Friction pour le bain  
225 ml.  
Sugg. 4.75  
**379**  
SUR PLACE

**BRUT-33**  
Désodorisant en  
bâton 75 g.  
Sugg. 2.29  
**149**  
SUR PLACE

**ASPIRIN**  
Comprimés d'Acide Acétylsalicylique

**ASPIRIN**  
300 comprimés acide acétylsalicylique  
Sugg. 4.95  
**319**  
SUR PLACE

**OLD SPICE**

Savon douche avec cordon original ou lime 160 g.

Sugg. 4.50  
**349**  
SUR PLACE

**GANT DE CRIN**

En crin naturel tricoté à la main "Gazelle"

Sugg. 17.00  
**1199**  
PRIX brunet



**ELANCYL**  
Ensemble comprenant crème, savon et gant avec en prime 1 savon Elancyl valeur de 4.95  
Sugg. 26.50  
**1899**  
SUR PLACE

**HOUBIGANT**

Poudre de bain Chantilly 100 g.

Sugg. 5.00  
**399**  
SUR PLACE

**HOUBIGANT**

Lotion mains et corps "Chantilly, Quelques Fleurs, Musk" 450 ml.

SPECIAL 3.50  
**299**  
SUR PLACE

**MUSK**

Lotion après rasage 120 ml. de Houbigant valeur reg. 9.00

SPECIAL 5.50  
**449**  
SUR PLACE



**ST-VALENTIN**  
Chocolat par Smiles N  
"Chuckles" # 88005 et 88006  
Sugg. 10.35  
**799**  
SUR PLACE

**FINETAILE**

Crème anti-vergetures 100 ml.

Sugg. 12.95  
**999**  
SUR PLACE

**ASTERIX**

Livres de lecture, titres asst

Sugg. 5.95  
**479**  
PRIX brunet

**MISS CLAIROL**

Teinture crème professionnelle coul. asst.

Sugg. 3.35  
**229**  
PRIX brunet

**CRAYONS CANADIANA**

20 crayons de couleur avec étui

Sugg. 5.90  
**399**  
SUR PLACE

**HORMODAUSSÉ**

24 ampoules buvables vitamines et fer

Sugg. 20.00  
**899**  
SUR PLACE

**FINETAILE**

Crème Bo-Seins pour conserver la beauté du buste 100 ml.

Sugg. 12.95  
**999**  
SUR PLACE



**SAVON NEUTROGENA**  
Savon transparent parfumé 100 g.  
Sugg. 1.75  
**99**  
SUR PLACE

**SAVON DE TOILETTE**

Maja ou Flor de Blason avec étui plastique 81 g.

PRIX brunet  
**189**

**FINETAILE**

Crème anti-vergetures 100 ml.

Sugg. 12.95  
**999**  
SUR PLACE

**Q-TIPS**

180 bâtonnets ouatés stérilisés

Sugg. 1.53  
**99**  
SUR PLACE

**HUMIDIFICATEUR**

Vapeur froide modèle 241 par Hanksraft

Sugg. 31.95  
**1899**  
SUR PLACE

**SMOKE SIGNAL**

DETECTEUR DE FUMÉE

"Westclox" modèle 483750 avec pile et bouton d'essai

Sugg. 19.95  
**1399**  
SUR PLACE

CHARGE  
VISA

MasterCard

**LIVRAISON**  
Ville et Banlieue

LES PRIX SUR PLACE SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 14 FEVRIER 1981

# brunet

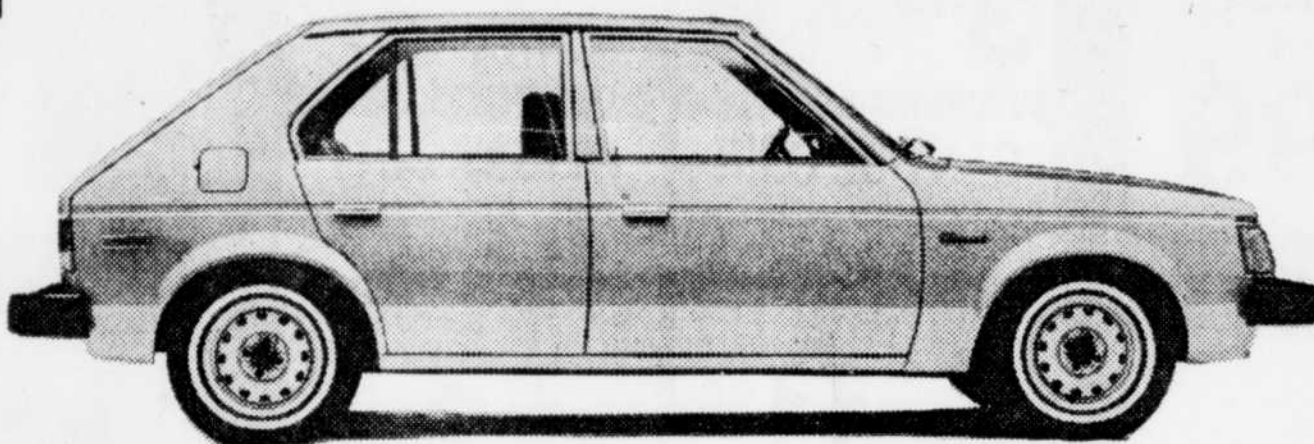
ENR

**OUVERT LE SOIR**  
jusqu'à 9 heures

DU LUNDI AU VENDREDI INCLUS

# PLYMOUTH HORIZON ÉCONOME. DODGE OMNI ÉCONOME. DE TOUTES LES VOITURES NORD-AMÉRICAINES 5 PASSAGERS CE SONT LES PLUS AVARES D'ESSENCE EN CONDUITE ROUTIÈRE!

## SEULEMENT 5993\$



**52** MAG+  
COTE ROUTIÈRE  
5,5L/(100 km)

**40** MAG+  
COTE COMBINÉE  
(URBAINE/ROUTIÈRE)  
7,1L/(100 km)

**C'EST LE MOMENT PROPICE POUR FAIRE DE VRAIES BONNES AFFAIRES SUR TOUS  
LES MODÈLES À TRACTION AVANT DODGE ET PLYMOUTH REMARQUABLEMENT ÉCONOMES.**

La familiale 6 passagers qui affiche la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord!



**50** MAG+  
COTE ROUTIÈRE  
5,6L/(100 km)

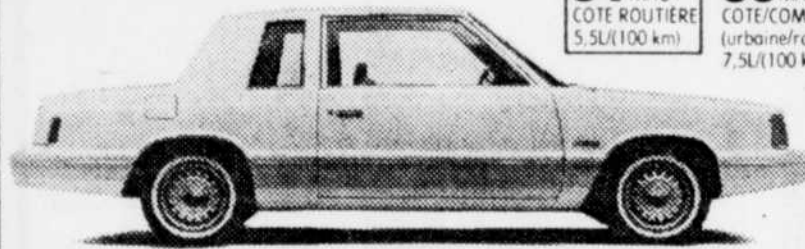
**36** MAG+  
COTE COMBINÉE  
(urbaine/routière)  
7,8L/(100 km)

**7859\$**

Équipement standard: moteur transversal 4 cylindres de 2,2 L à arbre à cames en tête; système électronique d'avance à l'allumage; direction à pignon et crémaillère; servofreins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière; essuie-glace escamotables; radio AM (peut être omise contre crédit); 69,2 pi<sup>2</sup> d'espace de chargement avec banquette rabattable; banquettes «custom» recouvertes de vinyle; ceintures de sécurité de luxe; de couleur assortie; tableau de bord avec applique similibois; pneus radiaux.

|                                                    | MAG+<br>COTE COMBINÉE<br>urbaine/routière | Nbre de<br>Passagers | Type de<br>Traction | Prix de<br>Base* |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Familiales Custom Dodge Aries K/Plymouth Reliant K | 36 7,8L/(100 km)                          | 6                    | Avant               | 7 859\$          |
| Familiale Oldsmobile Cutlass                       | 29 9,8L/(100 km)                          | 6                    | Arrière             | 9 022\$          |
| Familiale Chevrolet Malibu                         | 28 10 L/(100 km)                          | 6                    | Arrière             | 8 632\$          |
| Familiale Pontiac Lemans                           | 29 9,8L/(100 km)                          | 5                    | Arrière             | 8 742\$          |

Les sedans 2 portes 6 passagers qui affichent la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord.



**51** MAG+  
COTE ROUTIÈRE  
5,5L/(100 km)

**38** MAG+  
COTE COMBINÉE  
(urbaine/routière)  
7,5L/(100 km)

**6877\$**

Équipement standard: moteur transversal 4 cylindres de 2,2 L à arbre à cames en tête; système électronique d'avance à l'allumage; direction à pignon et crémaillère; servofreins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière; boîte-pont manuelle à 4 vitesses avec surmultiplicateur; large moulure latérale de porteur en vinyle; de couleur assortie; essuie-glace escamotables; banquettes recouvertes de tissu et vinyle; ceintures de sécurité de luxe; de couleur assortie; moquette de couleur assortie; pneus radiaux.

|                                                 | MAG+<br>COTE COMBINÉE<br>urbaine/routière | Nbre de<br>Passagers | Type de<br>Traction | Prix de<br>Base* |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Sedan 2 portes Dodge Aries K/Plymouth Reliant K | 38 7,5L/(100 km)                          | 6                    | Avant               | 6 877\$          |
| Hatchback 2 portes Chevrolet Citation           | 36 7,8L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 7 311\$          |
| Oldsmobile Omega 2 portes                       | 36 7,8L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 7 391\$          |
| Buick Skylark 2 portes                          | 36 7,8L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 7 470\$          |
| Ford Fairmont 2 portes                          | 34 8,1L/(100 km)                          | 5                    | Arrière             | 7 025\$          |
| Ford Granada 2 portes                           | 35 8,1L/(100 km)                          | 5                    | Arrière             | 7 810\$          |

Les coupés sport à traction avant qui affichent la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord.



**47** MAG+  
COTE ROUTIÈRE  
6,0L/(100 km)

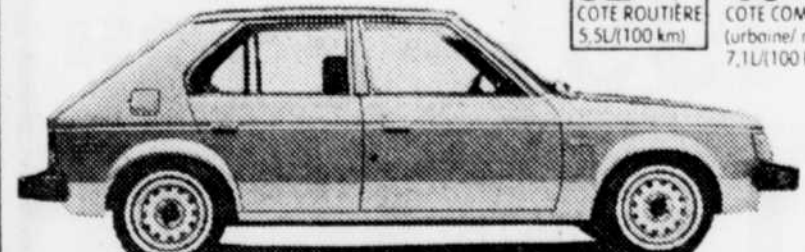
**36** MAG+  
COTE COMBINÉE  
(urbaine/routière)  
7,8L/(100 km)

**7147\$**

Équipement standard: moteur 4 cylindres de 1,7 L à arbre à cames en tête; système électronique d'avance à l'allumage; direction à pignon et crémaillère; freins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière; boîte-pont manuelle à 4 vitesses; pneus radiaux; siège arrière rabattable; sièges baquets entièrement recouverts de vinyle; volant sport.

|                                  | MAG+<br>COTE COMBINÉE<br>urbaine/routière | Nbre de<br>Passagers | Type de<br>Traction | Prix de<br>Base* |
|----------------------------------|-------------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Hatchback Dodge 024/Plymouth TC3 | 36 7,8L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 7 147\$          |
| Honda Prelude                    | 39 7,3L/(100 km)                          | 4                    | Avant               | 8 195\$          |
| Hatchback Datsun 200SX           | 39 7,2L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 8 781\$          |
| Hatchback Ford Mustang           | 35 8,1L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 7 449\$          |
| Toyota Celica GT Liftback        | 36 7,8L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 8 788\$          |
| Hatchback VW Scirocco            | 39 7,2L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 10 745\$         |

La meilleure cote de consommation routière de toutes les voitures 5 passagers nord-américaines.



**52** MAG+  
COTE ROUTIÈRE  
5,5L/(100 km)

**40** MAG+  
COTE COMBINÉE  
(urbaine/routière)  
7,1L/(100 km)

**5993\$**

Équipement standard: moteur 4 cylindres de 1,7 L à arbre à cames en tête; système électronique d'avance à l'allumage; direction à pignon et crémaillère; freins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière; boîte-pont manuelle à 4 vitesses; pneus radiaux; levier multifonctions à la colonne de direction; siège arrière rabattable; hayon pratique; sièges baquets entièrement recouverts de vinyle; moquette de couleur assortie; commandes acceptées.

|                                     | MAG+<br>COTE COMBINÉE<br>urbaine/routière | Nbre de<br>Passagers | Type de<br>Traction | Prix de<br>Base* |
|-------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Dodge/Omni Plymouth Horizon Econome | 40 7,1L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 5 993\$          |
| Ford Escort L 5 portes              | 39 7,2L/(100 km)                          | 4                    | Avant               | 6 694\$          |
| VW Rabbit L 4 portes                | 40 7,0L/(100 km)                          | 4                    | Avant               | 7 670\$          |
| Datsun 510 4 portes                 | 39 7,3L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 7 481\$          |
| Sedan Corolla Deluxe                | 39 7,2L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 6 448\$          |
| Chevrolet Chevette 4 portes         | 40 7,1L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 6 138\$          |

La voiture 5 passagers qui affiche la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord.



**54** MAG+  
COTE ROUTIÈRE  
5,2L/(100 km)

**45** MAG+  
COTE COMBINÉE  
(urbaine/routière)  
6,2L/(100 km)

**5580\$**

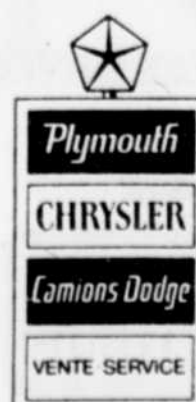
Équipement standard: moteur de 1,4 L à arbre à cames en tête et à chambres de combustion hémisphériques; direction à pignon et crémaillère; servofreins à disque à l'avant; boîte-pont manuelle à 4 vitesses; pneus radiaux; ceintures d'acier; compteur kilométrique et jauge de température et essence; sièges baquets inclinables; siège arrière rabattable; butoirs de pare-chocs avant et arrière.

|                                    | MAG+<br>COTE COMBINÉE<br>urbaine/routière | Nbre de<br>Passagers | Type de<br>Traction | Prix de<br>Base* |
|------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Hatchback Dodge Colt/Plymouth Colt | 45 6,2L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 5 580\$          |
| Ford Escort 3 portes               | 42 6,7L/(100 km)                          | 4                    | Avant               | 5 990\$          |
| Toyota Tercel Liftback             | 45 6,3L/(100 km)                          | 5                    | Avant               | 5 608\$          |
| Datsun 310 2 portes                | 40 7,1L/(100 km)                          | 4                    | Avant               | 6 131\$          |
| Honda Accord                       | 39 7,2L/(100 km)                          | 4                    | Avant               | 7 395\$          |
| Chevrolet Chevette 2 portes        | 40 7,1L/(100 km)                          | 4                    | Arrière             | 5 966\$          |

\*Le prix de base suggéré par le manufacturier peut être obtenu de sources officielles. Les taxes locales et les frais de transport ne sont pas inclus. Les concessionnaires peuvent offrir des prix inférieurs.

†Taux de consommation selon le guide sur la consommation de carburant de Transports Canada.

**NOUS AVONS CE QUE VOUS VOULEZ!  
GRANDE ÉCONOMIE D'ESSENCE! BAS PRIX!  
ET DES VOITURES QUI UTILISENT DE L'ESSENCE  
ORDINAIRE AU PLOMP MOINS CÔTEUSE!**



## Tour pendable d'un voleur dans Portneuf

par Andrée ROY

Un voleur pour le moins facétieux a causé un certain émoi vendredi soir dans le petit village de Saint-Marc-des-Carières, dans le comté de Portneuf. La succursale de la Société des alcools de l'endroit a du même coup été délestée de quelque \$5,000 par ce personnage masqué et armé.

Il semble que l'homme est entré, fort normalement, dans le magasin de la SAQ quelques instants avant la fermeture, vers 21h... pour en ressortir peu de temps après avec son butin, beaucoup de plaisir et sans doute quelques bonnes bouteilles! Personne aux environs n'a porté grand'attention à ce curieux consommateur, à vrai dire. Et le gérant du magasin était lui-même dans une trop fâcheuse position pour pouvoir donner un inventaire précis.

C'est la femme de celui-ci qui devait donner l'alerte. S'inquiétant du retard de son mari à rentrer après la fermeture, elle finissait par le découvrir dans les toilettes du magasin... les deux pieds dans la cuvette et les poignets liés par des menottes entre cuvette et réservoir!

Les policiers de la Sûreté du Québec se sont lancés à la poursuite du "robin des bois de Portneuf", sans grand résultat pour l'instant vu la minceur des indices disponibles.

Il y a environ deux ans, la même succursale de la SAQ avait été cambriolée de la sorte par un type qui avait passé un bout de temps à déambuler dans la rue, son fusil sous le bras, en attendant la fermeture du magasin. Les passants n'en avaient fait aucun cas, se disant qu'il s'agissait probablement d'un de ces "gars de bois" venu faire ses provisions...

### Deux hold-up à Beauport

Un des co-propriétaires de la brasserie Dis-Bras-Tec, du 1050 Larue à Beauport, s'est retrouvé ligoté à un tuyau de bonne heure hier matin pendant que ses deux agresseurs s'enfuyaient avec quelque \$3,775. C'est alors que l'homme d'affaires vaquait à ses occupations que, peu après 10h, deux hommes au visage caché par des cagoules se sont introduits dans l'établissement. Menaçant leur victime de couteaux, les voleurs l'ont attachée avec le fil du téléphone pour s'enfuir à pied après avoir fait main basse sur la caisse. L'infortuné tenancier a été déçu par une heure plus tard par un de ses employés.

La veille, à 20h18, deux individus coiffés de passe-montagne et armés de revolvers s'étaient emparés de \$250 environ au Provi-soir du 3190 rue Alexandra, coin Bourg-Royal, toujours à Beauport. Sautant par-dessus le comptoir, l'un des deux gunmen aurait crié à l'employé "C'est un hold-up!" et forcé ce dernier à lui remettre l'argent de la caisse. D'après les renseignements recueillis par les policiers de Beauport, les voleurs seraient très jeunes, âgés d'environ 15 à 17 ans.

### A Saint-Fulgence

Par ailleurs, la Sûreté du Québec, poste de Chicoutimi, n'avait toujours aucun indice pouvant lui permettre de retracer les deux cagouliers qui, vers 17h25 jeudi, ont effectué une rafle de plusieurs milliers de dollars à la caisse populaire de Saint-Fulgence dans le comté de Dubuc. Il ne restait plus à l'intérieur que le directeur de la caisse et deux employées quand les deux hommes, armés de fusils tronçonneurs, ont fait leur coup. Ils n'ont pas eu à faire usage de leurs armes et se sont enfuis à travers champs à bord d'une motoneige.

Même en déclenchant l'opération 100 aussitôt et en mettant aux trousses des voleurs deux motoneigistes de l'unité d'urgence, les efforts conjugués de la Sûreté du Québec et de la sûreté municipale de Chicoutimi n'ont mené à aucune arrestation pour l'heure.

## Cadavre d'un noyé identifié

Une autopsie pratiquée par le Dr Miller à la morgue provinciale de la rue Semple, à Québec, a permis d'identifier le corps retrouvé jeudi dernier dans le fleuve Saint-Laurent, sur les bords de Saint-Nicolas. Des enfants qui jouaient sur la berge ont trouvé, vers 16h, le cadavre immobilisé dans la glace.

Non seulement a-t-il fallu plusieurs heures pour dégager le corps de ce Beauceron âgé de 30 ans, mais l'autopsie n'a été possible qu'après qu'il puisse être complètement décongelé. Ce qui a pris presque deux jours.

L'homme, porté disparu depuis le 17 décembre 1980, se serait suicidé.

## ALERTE... À PLACE QUÉBEC

**Rodier Paris a reçu la collection printemps-été 1981.**

Le tout Paris est là.

**RODIER PARIS**

Venez et faites vos mises de côté. N'attendez pas!

Place Québec

## TÉLÉTHON 81

7 et 8 février

Réseau  
CFCM-TV



Colloque du Carrefour des agents de pastorale en milieu ouvrier

# L'Eglise invit e    tre celle des travailleurs

**par Roch DESGAGNE**  
Sous le th me "des travailleurs r vent d'une Eglise", une soixantaine de militants du Carrefour des agents de pastorale en milieu ouvrier (CAPMO) ont pris part samedi au deuxi me colloque organis  par ce mouvement d'intervention pastorale en milieu ouvrier.  
Suivant la logique du manifeste que le CAPMO rendait public il y a un an, les participants au colloque ont exprim  une amorce de volont  collective de b tir une Eglise   la base. C'est- dire, une Eglise cr e e par

de petits groupes, l    o  les travailleurs triment, l    o  ils subissent des conditions malsaines (amiantose, bas salaires, sans protection aucune), l    o  vivent des fermetures d'usines, etc.  
Selon le manifeste du CAPMO, le premier colloque avait fait r aliser l' norme foss  qui s pare l'Eglise des travailleurs. Tous les militants que le mouvement a r unis en fin de semaine trouvent que l' loignement, tant physique qu'ideologique, entre l'Eglise et la classe ouvri re est plus

grand que le document ne l'affirmait.  
Les animateurs du CAPMO constatent par ailleurs qu'il est tr s difficile de recruter des travailleurs vraiment militants, "jusqu'  ce qu'ils r alisent que c'est dans la foi et la lutte que le Christ et l'Eglise se retrouvent en milieu ouvrier", souligne M. Beno t Fortin, un dirigeant du Carrefour des agents de pastorale en milieu ouvrier.  
**Arr tons d'attendre**  
"  quoi les travailleurs pensent-ils quand ils r vent d'une Eglise, s'ils

en r vent encore", se sont demand s les militants du CAPMO. Par des moyens simples, sans artifices intellectuels, les participants, des travailleurs de l'amiante, de l'h tellerie, de la couture, de la chaussure, ont illustr  leur vie d'ouvriers.  
Ils ont mis beaucoup de cr ativit  dans des sketches et des ateliers portant sur l'histoire ouvri re de la r gion de Qu bec, en faisant toujours un parall le avec la situation que les travailleurs vivent actuellement.  
Face   une certaine neutralit  qui s' rige autour du monde ouvrier,

les membres du CAPMO se disent: "Arr tons d'attendre les changements d'en haut, changeons notre d marche, l'Eglise c'est nous et prenons notre place dans ce milieu de travail o  nous retrouvons le Christ."  
"On s'est dit: arr tons de laisser r ver les autres   notre place... de donner la parole   d'autres, les cur s, les syndicats, les dirigeants municipaux, les d put s", souligne le porte-parole du CAPMO, en insistant sur la difficult  de trouver des militants.

En conclusion, les participants souhaitent que le CAPMO fasse conna tre davantage aux travailleurs les mouvements qui les supportent, qu'il intensifie l'engagement et la concientisation des travailleurs, et que le groupement recherche les ouvriers isol s qui se d battent pour survivre.  
Inspir s par la d marche du CAPMO, ses militants entrevoient la possibilit  d' riger une communaut  chr tienne bas e sur le travail et une Eglise b tie par et pour les travailleurs.

# LIQUIDATION GIGANTESQUE



|                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>JEU ELECTRONIQUE</b><br>Kingpin II, pile 9 volts non comprise. Pour 6 ans et plus.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$15</b>                                                                                                                                       | <b>CHAUSSURES HABIL ES POUR HOMMES</b><br>Semelle plate-forme. Choix de pointures et couleurs. Fabriqu es au Canada.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$21</b>                                                  | <b>VETEMENTS DE NUIT</b><br>Pour enfants, couleurs et mod les vari s. En finette 100% coton. 4   6x.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$4</b>                               | <b>ASSORTIMENT DE BIJOUX</b><br>Tels que: chaines, boucles d'oreilles, bracelets. Couleur or.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$2</b>                                                                                                                                                                                           |
| <b>SERVICE A SALADE</b><br>5 pi ces, 1 grand plat et 4 petits plats.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$5</b>                                                                                                                                                         | <b>CHAUSSURES POUR HOMMES</b><br>En su de. Choix de mod les sport et de couleurs. Pointures limit es.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$14</b>                                                                 | <b>LOT DE BLOUSES</b><br>Pour dames, en polyester. Couleurs et grandeurs vari es.<br><b>Prix Woolco, au choix: \$5 et \$10</b>                                       | <b>TRAINEAU POUR BEBE</b><br>Construction solide. - Corde incluse.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$12</b>                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>CADRE</b><br>Encadrement en m tal chrom . Grandeur 16 po. x 20 po. avec vitre. Style futuriste.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$10</b>                                                                                                                          | <b>CHAUSSURES POUR HOMMES</b><br>En cuir. Fabriqu es au Canada. Mod le   la mode.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$15</b>                                                                                     | <b>LOT DE ROBES</b><br>Pour dames, mod les, couleurs et grandeurs vari s.<br><b>Prix Woolco, au choix: \$15 et \$20</b>                                              | <b>SHORTS MONDOR</b><br>Pour enfants et adultes. Grandeurs et teintes vari es.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$1</b>                                                                                                                                                                                                          |
| <b>LAMPE DE TABLE</b><br>Mod les et couleurs vari s. Abat-jour blanc.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$20</b>                                                                                                                                                       | <b>BOTTILLONS EN CUIR</b><br>Pour l'homme distingu . Semelle plate-forme. Fabriqu es au Canada.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$24</b>                                                                       | <b>PANTALONS</b><br>Pour dames, 100% coton ou 100% polyester. Couleurs et grandeurs vari es.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$10</b>                                      | <b>ASSORTIMENT DE TISSUS</b><br>En lamage   carreaux, id al pour jupe, blazer, costume. Lavables   la machine. Couleurs vari es. 150 cm de large.<br><b>Prix Woolco, le m tre: \$4</b>                                                                                                                                    |
| <b>BATTERIE DE CUISINE</b><br>En acier inoxydable. 14 pi ces: 3 casseroles avec couvercles et 1 po lon avec couvercle, double fond et 5 tasses pour oeufs poch s.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$94</b>                                                           | <b>GANTS DE SKI POUR HOMMES</b><br>Mod les vari s.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$8</b>                                                                                                                     | <b>BLOUSES A CARREAUX</b><br>Pour fillettes, polyester et coton. Couleurs vari es. 8   14 ans.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$5</b>                                     | <b>TAPIS TRESSE</b><br>R versible en nylon. Couleurs vari es.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$18</b>                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>PHARMACIE ENCASTRABLE</b><br>Avec miroir ovale, tr s d corative. Couleurs: blanc antique ou brun.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$40</b>                                                                                                                        | <b>MANTEAUX AVEC CAPUCHON</b><br>Pour hommes. Ext rieur 100% nylon. Tailles 38   46.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$39</b>                                                                                  | <b>TEE-SHIRTS</b><br>Pour enfants, en acrylique, polyester ou coton. Col roul  ou col rond, unis ou ray s. 4   6x.<br><b>Prix Woolco: 2 pour \$5</b>                 | <b>TENTURES AEGAN</b><br>Ajour es, en acrylique et polyester. Couleurs vari es. Choix de grandeurs.<br><b>Prix Woolco, au choix: \$20   \$60</b>                                                                                                                                                                          |
| <b>BANC DE BAR AVEC DOSSIER</b><br>En bambou et rotin, si ge rembourr  et recouvert de vinyle.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$60</b>                                                                                                                              | <b>ASSORTIMENT DE MANTEAUX DE SKI</b><br>Pour gar ons, mod les vari s.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$29</b>                                                                                                | <b>BLAZERS</b><br>  carreaux, pour dames. Acrylique et laine, doubl s. Couleurs et grandeurs vari es.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$20</b>                             | <b>PEAU DE CHEVRE</b><br>Couleurs: brun et naturel. Grandeur 32x54 po.<br><b>Prix Woolco, chac.: 39<sup>99</sup></b>                                                                                                                                                                                                      |
| <b>TV MAGNASONIC 12 PO.</b><br>AC-DC et pour l'auto. 100% transistoris . Garantie de 90 jours, service et main-d'oeuvre   l'atelier et 1 an sur les pi ces.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$99</b>                                                                 | <b>ASSORTIMENT DE MANTEAUX DE SKI</b><br>Pour hommes, couleurs vari es. P.M.G.T.G.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$39</b>                                                                                    | <b>ASSORTIMENT DE TUQUES</b><br>Pour enfants, couleurs et mod les vari s.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$2</b>                                                          | <b>PAPIER PEINT</b><br>De vinyle pr encoll , enlevable   sec. Vendu en rouleau double. Choix de motifs et couleurs.<br><b>Prix Woolco, rouleau double: 8<sup>99</sup></b>                                                                                                                                                 |
| <b>ALIMENTS PR TS   EMPORTER</b><br><br><b>JAMBON CUIT</b><br>D licieux jambon cuit, toujours frais, pour vos go ters ou vos r ceptions.<br><b>Prix Woolco, la lb: 2.49</b> | <b>ENSEMBLE DE VALISES</b><br>En vinyle brun. - Ensemble de trois.<br><b>Prix Woolco, l'ens.: \$35</b>                                                                                                   | <b>COSTUMES POUR DAMES</b><br>Diff rents mod les, grandeurs vari es.<br><b>Prix Woolco, au choix: \$30</b>                                                           | <b>A NOTRE CAFETERIA</b><br><br><b>DINER AU BURGER ET FROMAGE</b><br>Hamburger au bo uf maigre, garni de d licieux fromage fondu et servi avec frites et Coca Cola. Tout simplement d licieux!<br><b>Prix Woolco: 2<sup>69</sup></b> |
| <b>SONIC FAZER</b><br>Quatre sons spatiaux, lumi re-viseur. Fonctionne   pile, non comprise.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$12</b>                                                                                                                                | <b>SYSTEME DE SON</b><br>Amplificateur Sanyo #1970, 15 watts RMS; casse de son Sanyo #3070, 25 watts RMS; table tournante Sanyo #535 avec entra nement par courroie.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$400</b> | <b>POUR BEBES</b><br>Dormeurs-couvertures imprim es. Acrylique et polyester. P.M.G.<br><b>Prix Woolco, chac.: \$5</b>                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>CREME POUR LA PEAU</b><br>Nox ma. Nettoie comme du savon mais n'ass che pas votre peau. Format 180 ml.<br><b>Prix Woolco, chac.: 2<sup>19</sup></b>                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                          | <b>ENSEMBLES DE SKI</b><br>Pour enfants, 1 pi ce ou 2 pi ces 100% nylon. Couleurs vari es. 2   3x.<br><b>Prix Woolco, au choix: \$15</b>                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                          | <b>LOT DE ROBES</b><br>Pour fillettes, en coton, polyester velours ou acrylique. Mod les, couleurs et grandeurs vari es.<br><b>Prix Woolco, au choix: \$5 et \$8</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**GALERIES STE-ANNE** 2960 boul. Ste-Anne, Giffard

**GALERIES CHAGNON** Rond-point de L vis

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI ET MERCREDI: de 9h   18h. JEUDI ET VENDREDI: de 9h   21h. SAMEDI: de 9h   17h.

**VEZ AU CAF  ROUGE   L VIS OU   LA CAF TERIA LA MOISSON D'OR   GIFFARD POUR D B TER UN L GER GO TER OU UN CO PI UX REPAS**

# De Belleval veut aider la marine québécoise

Par Roch DESGAGNE

Le ministre des Transports Denis de Belleval veut que le Québec cesse de regarder passer les bateaux des autres sur le fleuve et dans les eaux territoriales du Grand Nord, et, à cet effet, il préconise d'autres initiatives du genre Sonamar, une société maritime dans laquelle la province possède 25 pour 100 des intérêts.

S'adressant aux membres de l'Association des propriétaires de navires du Saint-Laurent qui tenaient leur assemblée annuelle en fin de semaine à Québec, le ministre québécois des Transports a fait ressortir les efforts déployés par le gouvernement pour stimuler le développement du potentiel maritime du Québec.

Comme dans le cas de Sonamar, société regroupant plusieurs caboteurs, M. de Belleval voit l'avenir de la navigation au Québec dans l'exploitation des ressources québécoises: le sel, le bois, le minerai de fer, la silice, etc., par des armateurs locaux.

L'avenir de la marine québécoise, c'est la haute mer et non plus seulement le transport fluvial, selon le ministre qui note que déjà plusieurs entreprises québécoises se

spécialisent dans le trafic maritime international.

## Investir et aider...

Cet embryon de marine québécoise doit être développé conjointement par un programme de coopération entre les gouvernements fédéral et provincial et les exploitants de l'industrie maritime.

"Ottawa pourrait nous aider par des politiques fiscales appropriées", estime M. de Belleval.

Le fédéral devrait permettre l'achat de navires par des sociétés québécoises à des conditions aussi favorables qu'il l'a fait pour des entreprises étrangères.

Aussi, Ottawa pourrait établir un régime fiscal pouvant avantager les marins du Québec et du pays. Des allègements sur l'impôt ne coûteraient rien au gouvernement fédéral, puisqu'il n'y a presque pas de marins enregistrés au pays, explique le ministre.

D'autant plus que les conditions économiques ont changé, le carburant est devenu la grosse dépense des entreprises maritimes, les navires sont de plus en plus efficaces et nécessitent moins de main-d'œuvre.

## Le marché de l'Arctique

Pour sa part, le gouvernement du Québec est intéressé à contribuer, par des investissements ou autrement, à intensifier le développement de l'industrie navale du Québec sur tous les fronts. M. de Belleval insiste alors sur l'implication de son ministère dans Sonamar.

La création d'une équipe d'une vingtaine de spécialistes au sein de son ministère est également selon lui une démonstration de la détermination du ministère des Transports de participer à l'élaboration d'un programme d'expansion de l'industrie maritime provinciale.

Le Québec est devenu au cours des dernières années le plus gros propriétaire de navires, avec 13 tra-

versers dans l'estuaire du Saint-Laurent. Il a aussi mis en application une politique de cabotage sur la Côte-Nord.

Depuis un an, une marine québécoise approvisionne le Nouveau-Québec, la Baie James et la Baie d'Hudson, et selon le ministre de Bel-

leval, il faudra bientôt fournir plus de navires pour couvrir le marché de l'Arctique.

## L'avant-port

Le ministre parle alors d'autres dossiers du transport maritime à

mettre en valeur, dont celui de la relocalisation du port de Montréal, qui étouffe dans sa situation actuelle.

Le port de Québec est en ce sens promis à un nouvel avenir comme avant-port, et afin d'assurer ce développement, le ministère des Transports du Québec veut maintenir des

relations plus étroites et constantes avec les administrateurs du port de Québec.

"Il faut organiser, conjointement avec le fédéral, des échanges soutenus et concrets avec l'équipe dynamique qui dirige le port de Québec", conclut M. de Belleval.

# TÉLÉTHON 81

7 et 8 février de 23h à 19h

CHRC 80  
CFCM-TV

UNE FOIS DE PLUS  
Je m'implique

## Manitoba: le chef du NPD est réélu

WINNIPEG (PC) — M. Howard Pawley a été réélu sans opposition, dimanche, chef du Nouveau parti démocratique du Manitoba pour une période d'un an.

Avocat de 46 ans, M. Pawley dirige le NPD depuis 1979, au moment où le leader d'alors, M. Ed Schreyer, a été nommé gouverneur général du Canada.

**"KIT"** à partir de \$14,300  
MAISON avec fondations \$29,488  
Exemple de 24x38  
Choix de terrains de dimensions de modèles

Maison modèle à visiter

**MAISONNEC**

4270, boul. Hamel  
Ancienne-Lorette  
872-4610

784, Commerciale  
St-Jean-Christophe  
839-6707

6, rue Dillon  
Beauport  
658-1201

5 ans de garantie  
PROCESSIONS  
CERTIFICATION DE LA MAISON  
NEUVE LE PARTIR  
Compétence et solvabilité!

Nos lecteurs  
sont notre **FORCE**.  
Soyez du nombre!

Service des abonnements

**647-3333**

LE SOLEIL

**le Meilleur PRIX sélectronic**

600, Belvedere, Québec: 683-1515

Chaines stereo, télécouleurs, tour à micro-ondes, radios-cassettes portatifs, caméras et vidéo.

**SONY Panasonic Technics BOSE**  
**PIONEER ADVENT JBL**

**UNE COLLECTION D'ELEMENTS PIONEER**  
pour une harmonie d'ensemble à

**42% DE RABAIS**

**NOUVEAU**

**Modèle SX-3400**  
**PIONEER**  
Récepteur AM/FM  
30 watts RMS  
Distorsion 08%

**Modèle PL-100**  
Semi-automatique  
incluant cellule de haute  
qualité V-15 AM2  
moteur DC

**PICKERING**

**Spécial \$499**

**AUDIO-SPHERE**  
modèle AX-330  
• 3 voies  
• suspension acoustique

Les illustrations peuvent différer des modèles offerts

Sur place prix spéciaux sur magnétophone à cassettes

**SERVICE CONNAISSEUR**

**VERS EDMONTON, CALGARY ET VANCOUVER**

Le Service Connaisseur d'Air Canada, un service sans frais supplémentaire et exclusif aux voyageurs payant plein tarif en classe économique. Ce nouveau service est un avant-gout de bien d'autres nouveautés à venir chez Air Canada.

**COMPTOIR DISTINCT**  
Vous vous présentez à un comptoir d'enregistrement distinct où vous recevez une carte d'embarquement spéciale pour vous rendre plus rapidement à votre fauteuil, dans la section réservée aux Connaisseurs. Si vous le désirez, nous tenterons de vous donner encore plus d'espace.

**MENUS AU CHOIX**  
Vous avez le premier choix entre trois menus. De plus, les vins et les boissons alcoolisées sont gratuits durant toute l'envolée.

**PLAISIR DE LIRE**  
Le Service Connaisseur vous assure le premier choix des revues et journaux afin que vous n'ayez pas à attendre pour lire ce qui vous plaît.

**PLAISIR D'ÉCOUTER**  
Encore du nouveau. Au lieu d'écouteurs, le Service Connaisseur vous donne droit, gratuitement, à un casque d'écoute tout confort et haute-fidélité pour savourer la musique de votre choix.

Le Service Connaisseur d'Air Canada est offert aux seuls voyageurs payant plein tarif en classe économique, sur certains vols longs-courriers sans escale, au départ de Montréal, Ottawa et Toronto.

**AIR CANADA**